



**Verbatim du Conseil d'Administration
du 5 février 2015**

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX (procuration à Annie VINTER), Eric LOQUIN (procuration à Pierre PELLENARD), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL,

Messieurs Laurent BRACHAIS (procuration à Jean-Philippe ROLIN jusqu'à 15h50, présent à partir de 15h50), Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (procuration à Marie-Geneviève GERRER jusqu'à 15h30, présent à partir de 15h30).

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Bérénice CLUZEL), Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC (jusqu'à 16h20).

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Robin TAINURIER), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (suppléé par Robin TAINURIER), Julien BRAULT.

Membre absent

Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Samuel MERCIER), Clotilde MARSEAULT (procuration à Marie-Geneviève GERRER à partir de 15h30),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Julien BRAULT), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Vincent THOMAS à partir de 15h30), Denis LEPICIER.

Membre absent

François PATRIAT

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.

Monsieur Emmanuel RANC, directeur général adjoint.

Invités

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations pour le monde économique,

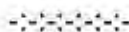
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du verbatim des Conseils d'Administration du 18 novembre 2014 et du 17 décembre 2014	6
III) Compte rendu des travaux du CT.....	7
• du 16 janvier 2015.....	7
Composition du C.H.S.C.T.....	7
• du 04 février 2015	8
- Prévisions de recrutement de personnels BIATSS	8
- Délégations d'emplois: plan gouvernemental licence (Enseignants et BIATSS).....	20
- Organisation des services : création de l'Espace Entreprises.....	22
IV) Questions statutaires	30
• Statuts de l'université de Bourgogne	30
V) Questions financières	32
1. Tarifs, subventions et dons	32
2. Sorties d'inventaire	32
VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	32
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	33
2. Compte rendu des marchés passés en 2014.....	33
3. Compte rendu des conventions hors subvention	33
VIII) Questions diverses	33
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 02 février 2014	35
1. Structuration en champs de formation de l'offre de formation en vue de l'accréditation	35
2. Vie étudiante	47
- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 28 janvier 2015	47
3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 26 janvier 2015	47
- Appel à projets « Equipements pédagogiques 2015 »	47
- Diplôme d'université	48
- Offre de formation rentrée 2015.....	49

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 5 FEVRIER 2015)

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*



I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président. - Nous allons commencer par un certain nombre d'informations générales. Pas énormément parce qu'il n'y a pas de fait nouveau majeur à vous signaler en dehors de quelques situations personnelles, bien tristes, et des élections de doyens.

Parmi les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, vous savez que nous avons lancé, il y a quelques semaines, un prix d'excellence en enseignement. Nous avons souhaité mettre en place ce dispositif pour mettre en valeur, faire rayonner l'engagement pédagogique, le fait pédagogique dans notre université. L'annonce de ce prix a suscité un certain nombre de réactions, d'incompréhensions de la part de collègues.

J'ai été destinataire de réactions individuelles, de messages individuels de quelques collègues, d'une lettre ouverte d'un collectif d'enseignants et d'un courrier également d'une organisation syndicale.

Il y a manifestement, autour de ce prix, des incompréhensions qui m'étonnent puisqu'en pratique, le dossier avait passé, je dois le dire, le crible de toutes nos instances, en commission de la pédagogie sans remise en question, en CFVU sans remise en question, ici, en conseil d'administration également.

Je n'avais pas anticipé véritablement les réactions négatives que pourrait susciter cette annonce alors que l'objectif de ce prix est simplement de mettre en valeur la pédagogie. Mais je note bien tout cela. Je comprends, j'écoute.

Je voulais simplement vous dire que j'ai reçu, ce midi, trois des enseignants qui avaient signé ce courrier au nom d'un collectif d'enseignants pour essayer de comprendre leurs motivations. On a dialogué pendant trois quarts d'heure. J'entends bien cela. On en a parlé également, ce matin, en conférence des doyens où j'ai entendu également un certain nombre de remarques, d'incompréhensions ou de critiques.

Le prix est lancé pour cette année. On va donc le laisser vivre sa vie sous la forme sous laquelle on l'a conçu, qui est d'ailleurs la forme sous laquelle le conseil d'administration l'a validé. Une fois remis ce prix, une fois la démarche d'instruction terminée, on réétudiera le dispositif à la lumière des remarques qui ont été faites, peut-être en modifiant les critères, peut-être en modifiant l'intitulé qui suscite un

certain nombre d'incompréhensions. On fera, bien entendu, ce type d'adaptation pour l'année prochaine.

Oui, Pierre ?

M. Pellenard.- Peut-on connaître un peu plus la nature des principales critiques ou remarques qui ont été formulées ?

Le Président.- En gros, pour simplifier, la remarque de fond est de dire qu'il est triste qu'on ait besoin d'un prix pour reconnaître l'engagement pédagogique des enseignants. Si je veux essayer d'extraire la critique, l'incompréhension majeure, c'est cela. C'est de dire que l'enseignement est le cœur de métier de nous tous, que les enseignants enseignent généralement bien, qu'évaluer l'enseignement est quelque chose de difficile, ce qui est vrai, ce qui est indéniablement vrai, et que dire que l'on remet trois prix pour reconnaître l'enseignement dans une communauté où il y a plus de mille enseignants est quelque chose d'un petit peu réducteur. Il y a cette idée qui ressort.

Il y a une seconde idée qui ressort aussi qui est le financement du prix, qui est de 3 000 euros par prix, qui est considéré, compte tenu de la faible somme mobilisée, comme donnant une médiocre idée d'un prix consacré à l'enseignement.

Dans les remarques que j'ai entendues ce midi en discutant avec trois des collègues qui ont signé ce courrier, il y avait aussi le fait, qui mérite d'être entendu, qu'au bout du compte, focaliser un prix sur l'enseignement, c'est d'une certaine façon ne pas mettre l'accent sur ce qui est le cœur de métier des enseignants-chercheurs qui est le lien entre l'enseignement et la recherche. Pour eux, ils considèrent que c'est très réducteur du métier d'enseignant-chercheur de focaliser un prix sur l'enseignement en considérant que l'on accrédite l'idée que l'on peut cliver, en fait, le métier d'enseignant et le métier de chercheur.

Voilà rapidement les principales remarques.

Le quatrième, c'est le mot. On l'a appelé « prix d'excellence en enseignement ». Le mot « excellence » est considéré aussi comme contestable. En réalité, le mot « prix d'excellence en enseignement » est la déclinaison, la stricte copie de ce qui se fait au Canada à l'université Laval où il y a également un prix d'excellence en enseignement. On n'était pas allé chercher plus loin le nom de ce prix.

Voilà, en gros, les remarques qui sont faites.

On va donc retravailler tout ceci en fonction de ces remarques. Très honnêtement, alors même, d'ailleurs, que cela figurait dans mon programme quand je me suis présenté à la présidence de l'université, je ne m'attendais pas à ce que ce qui, dans mon esprit, est vraiment de faire rayonner l'enseignement puisse être interprété complètement à contre-courant de ce que je voulais faire. Il faut entendre ces choses-là.

Louis, tu voulais intervenir.

M. de Mesnard.- Peut-être qu'il faudrait le réorienter à l'avenir vers un prix sur l'excellence d'innovation pédagogique...

Le Président.- Peut-être.

M. de Mesnard.- ...Ce n'est plus un prix d'enseignement, c'est ceux qui sont capables de présenter une nouvelle méthode de pédagogie. Alors, est-ce qu'on va

arriver à trouver trois personnes tous les ans avec une nouvelle méthode ? Je n'en suis pas certain mais, du coup, cela répondrait à une partie des critiques.

Le Président.- On m'a suggéré aussi « prix d'engagement pédagogique », ce qui peut être une bonne idée aussi.

M. de Mesnard.- Théoriquement, nous sommes tous engagés dans l'enseignement.

Le Président.- Oui, c'est vrai. Non mais j'entends bien. Pour moi, ce qui est un peu curieux là-dedans, c'est de voir que l'interprétation qui en est faite est vraiment à 180 degrés par rapport à l'idée même que l'on avait à travers ce prix.

M. de Mesnard.- Mais vous voyez, par exemple, sur les méthodes d'enseignement, vous avez tous vu le film, je pense, « *Le cercle des poètes disparus* ». C'est une méthode d'enseignement très innovante, qui ne marche que dans un certain nombre de disciplines, mais cela pourrait récompenser ce genre d'approche. Mais ce n'est pas l'enseignement lui-même à ce moment-là. C'est la façon d'enseigner.

Le Président.- De toute façon, le prix est lancé. On a reçu des dossiers. On va l'analyser. On va remettre ce prix. Le jury va se réunir. Il sera présidé par une collègue éminente, une enseignante-chercheur de Belgique qui doit être doyenne de la faculté de Sciences de l'éducation d'une université belge. C'est quelqu'un qui va nous apporter un éclairage intéressant. Ensuite, en fonction de ce qu'a donné le jury, des débats, des discussions, on verra comment on fait évoluer ce concept.

Cela était sur le prix d'excellence en enseignement.

Un petit mot sur Isite pour vous dire que le dossier a été déposé. Le grand oral devant le jury aura lieu entre le 20 et le 24 avril. Nous avons été informés récemment de ceci.

Pour la COMUE, j'ai peu de choses nouvelles à vous indiquer factuellement. On attend la publication du décret de création. Il a été signé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est quelque part au ministère de l'Agriculture puisque AgroSup est sous cotutelle. On a donc besoin de la signature du ministère de l'Agriculture pour la création formelle de la COMUE. Ensuite, on entrera dans une phase qui nécessitera la mise en place d'un conseil d'administration provisoire.

Pour la mise en place de ce conseil d'administration provisoire, il y aura probablement besoin, tout dépendra du calendrier parce que notre prochain CA est le 25 mars, d'un conseil d'administration exceptionnel simplement pour valider les noms des représentants de l'université de Bourgogne à ce conseil d'administration provisoire parce que je tiens à ce qu'ils soient validés en CA. Je verrai. Nous verrons en fonction des discussions que l'on a en conseil de direction de l'université fédérale sur ce calendrier puisqu'on a deux mois après la prise du décret de la COMUE pour mettre en place ce conseil d'administration et élire le président ou la présidente provisoire de la COMUE. Donc tout dépend de ce que sera la date effective de prise du décret, du calendrier que l'on souhaitera mettre en place avec les partenaires de la COMUE. Nous verrons. Soit nous pourrions attendre le 25 mars, et si on ne peut pas attendre, on aura besoin d'un conseil d'administration exceptionnel.

J'en profite pour vous dire que l'on avait à l'agenda un conseil d'administration prévu le 18 février. On ne le maintient pas. On peut le retirer des agendas. On peut lever cette option parce que c'est la date d'aujourd'hui, en fait, qui correspond à ce qui était prévu pour ce CA du 18 février.

Voilà pour l'isite. Voilà pour la COMUE.

Marie-Geneviève, je te laisse faire un certain nombre d'autres annonces.

Mme Gerrer.- Déjà pour vous dire que trois décès ont endeuillé la communauté universitaire récemment.

Le décès de M. Roger Bessis, professeur émérite en SVTE, qui a joué un rôle particulièrement important dans la création de l'IUVV.

Le décès également de Mme Catherine Deloche, qui était responsable de la BU Sciences.

Le décès également de Jean-Luc Larguier, qui était producteur de spectacles et qui a travaillé comme contractuel longtemps, pendant plusieurs années, à l'ex-IUP, maintenant Denis Diderot.

Je passe à un autre point complètement différent, l'élection de Fabrice Hervé à la tête de l'IAE tout récemment et également, fin décembre, l'élection de Vincent Thomas à la tête de la nouvelle UFR Droit, Science éco.

M. de Mesnard.- Droit, Science politique... Droit, Science économique, Science politique.

Mme Gerrer.- Je me suis dit que j'allais me tromper... Redites.

Mme Manciaux.- Droit, Sciences économique et politique.

M. de Mesnard.- Je crois que c'est Droit, Science économique et Science politique.

Mme Gerrer.- Droit, Sciences économique et politique.

Mme Manciaux.- Sciences économique ET politique.

Le Président.- On les félicite tous les deux.

Pour terminer, je voudrais vous informer, bien entendu, de la démission officielle de notre conseil d'administration de Bertrand Thibault puisque Bertrand a pris les fonctions de directeur de mon cabinet. Il ne peut donc pas, bien entendu, rester membre du conseil d'administration. Il a donc démissionné de notre conseil d'administration. Il faudra qu'on le remplace dans les semaines qui viennent.

Voilà pour les informations générales. S'il n'y a pas de questions sur ces éléments d'informations générales, on va approuver les... Pardon ?

M. de Mesnard.- Est-ce que je peux juste dire un petit mot ?

Le Président.- Je l'en prie.

M. de Mesnard.- C'est sur le salon Studyrama. Est-ce que nous envisageons, l'université dans son ensemble, d'y reparticiper l'année prochaine ? Sachant que l'IAE et l'ESIREM y étaient et que, pour l'IAE, on a vu beaucoup,

beaucoup d'étudiants. On en a vu, il me semble, 400. On a eu environ 400 contacts. C'est considérable.

Le Président.- On a dit, Louis, que l'on réévaluerait la situation au printemps et que l'on verrait en fonction de l'appréciation que toute la communauté peut avoir si on revient ou non à Studyrama.

M. de Mesnard.- Je ne sais pas s'il faut que ce que je vais dire figure dans un verbatim parce que ce n'est pas une attaque contre une personne, c'est un compliment. La chargée de communication, Amélie Guittet, qui a négocié le prix pour l'IAE et l'ESIREM, s'est très très bien débrouillée. Peut-être que l'année prochaine, on peut faire appel à ses capacités parce qu'elle s'est très bien débrouillée. Le prix était plus intéressant relativement que l'année passée.

Le Président.- Peut-être aussi que le désengagement de l'université a fait comprendre à Studyrama qu'il était opportun de revoir sa politique tarifaire.

M. de Mesnard.- Peut-être, oui.

Le Président.- En tout cas, il est clair, Louis, que l'on a... J'ai bien compris que cette décision est loin de faire consensus. On a dit qu'on la réévaluerait. Donc on la réévaluera, bien sûr.

Pierre.

M. Pellenard.- Je ne sais pas s'il y a un lien direct ou pas avec Studyrama mais j'ai l'impression que la JPO a moins bien fonctionné cette année. En tout cas, pour SVTE, on avait moins de monde, moins d'étudiants ou lycéens. Je ne sais pas si cela est lié au fait que l'annonce n'a pas été faite lors de Studyrama. Je ne sais pas si les autres composantes ont vécu la même chose ou pas.

Le Président.- Je ne sais pas. J'étais dans le bâtiment Mirande au début de la JPO hier. Il y avait beaucoup de monde mais je ne suis pas resté très longtemps. Donc je n'ai pas pu me rendre compte. Tout cela méritera effectivement qu'on s'y penche et qu'on le réévalue.

Vous vouliez intervenir, Cédric.

M. Clerc.- A priori, en Sciences et Techniques également, il y avait moins de monde que les années précédentes.

Le Président.- OK.

Mme Gerrer.- Par contre, à l'ESPE, avec la nouvelle licence EFEC, nous avons vécu un véritable tsunami. Quand je pense que nous n'avons que 40 places, je ne sais pas trop comment nous allons faire... Enfin, si, je sais très bien comment on va faire. Mais en tout cas, nous avons été impressionnés du nombre de personnes qui sont venues.

Le Président.- Très bien. Parfait. Julien ?

M. Brault.- Pour ne pas y passer trop de temps non plus mais pour étayer ce qui a été dit, un certain nombre de membres d'associations étudiantes de l'université étaient présents sur le salon Studyrana pour présenter un petit peu le dynamisme de la vie étudiante à l'université auprès des lycéens, et c'est vrai que même si les lycéens étaient intéressés par la vie étudiante, ils étaient quand même très demandeurs d'informations sur les formations. Et comme cela a été présenté comme associations de l'université de Bourgogne, un certain nombre de lycéens, en fait, sont allés vers eux pour avoir des informations sur les formations, ce qu'ils n'ont pas pu donner sur toutes les formations. C'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de lycéens qui sont quand même passés pour avoir des informations.

Le Président.- On verra. Si, manifestement, il apparaît qu'il y a un vrai besoin d'y retourner, on y retournera mais on essaiera d'y retourner à des conditions tarifaires plus intéressantes que celles qui nous étaient faites.

D'autres questions ? Non ? Très bien. On doit aborder maintenant la validation des verbatim des précédents conseils.

II) Approbation du verbatim des Conseils d'Administration du 18 novembre 2014 et du 17 décembre 2014

Mme Gerrer.- Je vous propose de commencer par le verbatim du conseil d'administration du 18 novembre.

Avez-vous des remarques ?

Le Président.- Sur le 18 novembre, j'ai une petite remarque. Page 66, au moment où on a discuté d'un certain nombre de délibérations pour admissions en non-valeur, on a cité dans le cadre des débats des noms d'entreprises, ce qui était normal et nécessaire. En revanche, il faut que ces noms d'entreprises, toujours pour les mêmes raisons, puisque le verbatim sera diffusé sur Internet, soient retirés du verbatim.

M. de Mesnard.- Absolument.

Le Président.- De fait, dans le verbatim qu'on vous a adressé, ils ont été retirés sans demander l'autorisation des administrateurs. C'est la raison pour laquelle on vous a remis en séance un document où on les voit apparaître pour que vous voyiez bien la différence. C'est page 66. Il y a trois noms. La raison est l'impératif de confidentialité puisque ces entreprises ont été impliquées dans des admissions en non-valeur.

Je pense qu'il n'y a pas d'autres... A moins que vous n'ayez des questions, vous-mêmes, sur le verbatim. En tout cas, nous n'avons pas reçu de demande de rectification de ce verbatim sur le CA du 18 novembre. Tu l'as affiché ?

Mme Gerrer.- Je crois mais je n'arrive pas à trouver les noms.

Le Président.- Non parce que sur le...

Mme Gerrer.- Ils sont déjà enlevés ? D'accord.

Le Président.- Les noms d'entreprises ont été supprimés. Ils ont été supprimés d'emblée de ce qui a été diffusé.

Mme Gerrer.- Très bien.

Le Président.- Moyennant ceci, je vous propose que l'on adopte ce verbatim du CA du 18 novembre.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Intervenant.- Il y a une abstention.

Mme Maurel.- Oui, une abstention. Je n'étais pas présente.

Le Président.- D'accord. Une abstention. Très bien.

22 pour, 1 abstention

Le Président.- Et puis le verbatim du 17 décembre.

Mme Maurel.- Même chose

Mme Gerrer.- Tu t'abstiens aussi. Y a-t-il des corrections à apporter ? Non.

A part une abstention, qui est contre ?

Très bien, merci. Donc une abstention pour chacun des verbatim. Merci.

22 pour, 1 abstention

Le Président.- Merci beaucoup. On va aborder le point de l'ordre du jour qui est le compte rendu des travaux du comité technique. Je crois que je vais demander à Samuel de venir.

M. Mercier.- Oui mais pas pour le premier point, je crois.

Le Président.- Pas pour le premier point. D'accord.

III) Compte rendu des travaux du CT

• du 16 janvier 2015

Composition du C.H.S.C.T.

Le Président.- Je vais présenter le premier point. Il est rapide. Il fait référence au comité technique du 16 janvier dernier où on a dû valider le nombre de représentants des personnels au C.H.S.C.T. à la suite des élections professionnelles du mois de décembre. Je m'explique.

Dans la continuité des élections professionnelles qui établissent le poids de représentativité des différentes organisations syndicales, on doit réévaluer le nombre de délégués qu'envoie chacune des organisations syndicales au C.H.S.C.T. Ce nombre peut varier entre trois et neuf.

Le comité technique a pris cette décision qui doit maintenant être validée par le conseil d'administration de façon formelle.

Dans cette fourchette de trois à neuf, le comité technique a proposé et voté à l'unanimité une représentation par neuf représentants des organisations syndicales au C.H.S.C.T.

C'est donc cette représentation par neuf membres des personnels que je soumetts à votre approbation qui est la représentation maximale qui a été, bien sûr, validée par l'ensemble des membres du CT.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur cette représentation par neuf membres des personnels au C.H.S.C.T. ?

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Très bien.

Unanimité (23 pour)

On voit maintenant le compte rendu des travaux du CT d'hier matin, avec deux points que Samuel va nous présenter. Le troisième sera présenté par Jean Guzzo.

• du 04 février 2015

- Prévisions de recrutement de personnels BIATSS

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est un compte rendu encore tiède puisque les échanges ont eu lieu très récemment.

Deux choses, dans un premier temps, qui concernent, en fait, le recrutement des BIATSS, donc les prévisions de recrutement.

Vous trouvez le document que je suis en train de lancer. Ce document qui vous a été adressé doit être rectifié puisque mardi, la saisie sur l'application ministérielle nous a conduits à retirer les trois concours internes qui étaient prévus pour les IGR. Si vous avez sous les yeux ce document, le document actuel doit être actualisé. Il faut que je le retourne... Je ne suis pas sûr de savoir pivoter cela en direct comme cela...

Intervenant.- Rotation...

Mme Gerrer.- Rotation.

M. Mercier.- Où est-il ? Je ne vois pas... C'est le quatrième.

Mme Maurel.- Dans Affichage, normalement.

M. Mercier.- Horaire ?

M. de Mesnard.- Antihoraire.

M. Mercier.- Bien. Ça y est.

Mme Maurel.- Sinon, tu vas faire tout le tour.

M. Mercier.- Ça y est. Je vais augmenter la visibilité... Pour les ITRF, les trois IGR sont retirés. Dans le cas présent, le ministère nous demandait de faire une répartition imposée de deux externes et un interne. Il se trouve qu'aucun des recrutements externes ne semblait être pertinent après échange avec les personnes responsables de service ou de composante en charge de ces prévisions. Nous devons donc intégrer seulement 44 recrutements de droit commun et un total général de 54. Il faut enlever ces trois à chaque fois où ils apparaissent.

Je vous présente les grands principes de ces prévisions de recrutement.

La situation au 1^{er} octobre 2015 concernant les postes BIATSS faisait apparaître 78 postes vacants. Ils étaient 84 en 2014. Le tableau, ici, à droite, vous donne la répartition de ces 78 postes vacants. Ce nombre prend en compte un emploi BIATSS parmi les cinq délégués à l'université dans le cadre du plan gouvernemental, on va en reparler, dit Fioraso.

Nous avons appelé les composantes de l'université en décembre 2014 à proposer les recrutements souhaités. D'où les orientations que vous avez ici.

Ces prévisions ont été enregistrées dans l'application Atria le 16 janvier. Elles ont été transmises au recteur et sont soumises, à présent, à l'arbitrage du ministère. Elles s'élèvent à 44 recrutements sur emplois du socle. 44 ici et non 47. C'était 49 en 2014.

Il faut ajouter à ces 44, 10 recrutements sur emplois gagés, contre 20 en 2014.

Le tableau donne donc ce détail. Cinq postes sont offerts aux mouvements, un est réservé à l'accueil en détachement.

Au total, 28 postes ne sont pas publiés.

Les principes généraux qui concernent ces demandes de recrutement prennent à la fois les recrutements de droit commun et ces recrutements dits réservés, prévus par la loi du 12 mars 2012. Ces prévisions s'effectuent, bien entendu, dans le respect du plafond des emplois qui sont fixés par l'Etat, du plafond de masse salariale, du plafond d'emplois global inscrit au budget de l'établissement.

Nous devons respecter les équilibres nationaux suivants :

- un équilibre entre les concours internes et externes,
- la réserve de 6 % des emplois pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE),
- la réserve de 15 % des recrutements externes dans le corps des catégories C au titre du parcours d'accès à la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'Etat, dispositif dit PACTE.

Concernant les recrutements réservés, suite au recensement des agents sous plafond Etat et sous ressources propres qui sont éligibles à ces dispositions de la loi du 12 mars 2012, l'université de Bourgogne a décidé d'offrir à chaque agent contractuel éligible la possibilité d'être titularisé à l'une des sessions ouvertes entre 2013 et 2016 selon une proportion d'un quart des effectifs par an. Cette volonté a été rappelée par le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2013, l'université a réalisé la titularisation de 25 agents, donc plus d'un quart des effectifs recensés à l'époque qui étaient de 96. En 2014, 20 recrutements réservés ont été ouverts et ont permis de titulariser 13 agents contractuels éligibles. Pour cette session 2015, nous proposons d'offrir 10 recrutements réservés. Ils figurent ici.

Nous sommes dans l'attente du recensement réactualisé des éligibles que le ministère diligentera au cours de ce premier trimestre mais nous avons mis à jour en

interne l'état de nos éligibles en prenant en compte, bien évidemment, les titularisations de 2013 et de 2014 et également les situations particulières qui concernent l'âge (proche départ à la retraite, la nationalité ou le refus pour certains collègues éligibles).

Un de ces recrutements s'effectue sur un emploi du socle et les neuf autres sont sur emplois gagés, financés par l'université qui a bénéficié de l'engagement du ministère dans le cadre du financement du surcoût.

Voilà pour les grandes lignes.

Je vous laisse la parole pour des réactions ou des questions. Sachant que je vous fais grâce de la répartition commentée poste par poste de l'ensemble de ces prévisions de recrutement.

Le Président.- Merci, Samuel. Y a-t-il des questions ou des précisions sur ce point de l'ordre du jour ? Laurence.

Mme Maurel.- J'aimerais bien savoir ce qui a été dit en CT.

M. Mercier.- C'est-à-dire qu'il faut que je résume la teneur des échanges, c'est cela ?

Mme Maurel.- En tant qu'administratrice du conseil d'administration, il est difficile pour moi de me faire une idée si je ne sais pas ce que les collègues qui étaient présents en CT ont eux-mêmes dit. Comment se faire une idée ?

M. Mercier.- Oui. J'imaginai que les personnes qui étaient intervenues assez largement en CT et qui sont aujourd'hui présentes allaient intervenir et restituer peut-être de façon plus synthétique la teneur de nos échanges mais, si ce n'est pas le cas, je vous ferai un retour très précis.

Le Président.- M. Rollin et Cédric ensuite.

M. Rollin.- On va s'y mettre alors. C'est toujours délicat parce qu'on a eu le comité technique hier, qui a été assez long sur cette question, sur les différents points qu'on a vus. Donc on ne va pas essayer de refaire tout le débat du comité technique au CA.

Intervenant.- Non.

M. Rollin.- Pour résumer, sur ce tableau, la première chose qui nous dérange, c'est déjà de savoir que nous avons 25 postes qui sont gelés dont un au moins pour lequel les raisons sont justifiées puisque c'est prévu dans le cadre d'un détachement. Il était donc nécessaire d'assurer ce poste à l'agent en cas de retour de ce détachement. C'est la règle. Mais les autres postes ne se justifient pas.

La raison évoquée, en particulier pour les trois postes d'ingénieurs qui sont supprimés est que, du fait que le ministère n'a pas accordé cette répartition de deux tiers qui se faisait initialement au niveau national et qui se fait maintenant dans l'établissement, l'université a décidé de ne pas les mettre au concours.

Pour nous, c'est gênant même si cela peut impacter les personnels dans l'évolution de leur carrière. On estime quand même que s'il y a une nécessité de postes, il n'y a pas besoin de les geler. De plus, on pourrait ouvrir ces postes à des

personnes extérieures qui, pour nous, sont quand même une source de nouveautés dans l'université, d'avoir du personnel extérieur à l'université et de mutations, parce que les mutations dans le corps des ITRF, il faut le savoir, sont quand même très faibles. En effet, pour muter chez les ITRF, il faut quasiment trouver le même poste dans une université équivalente, ce qui n'est pas forcément le plus facile. C'était un point sur lequel nous n'étions pas favorables. On ne peut pas se dire en sous-effectif et, en même temps, bloquer 25 postes vacants.

M. Mercier.- Avec une précision à apporter. Ces postes ne sont pas gelés au sens où quelqu'un occupe avec un statut de contractuel le support provisoirement, matériellement, de chacun de ces postes. Cela veut dire que ce ne sont pas des postes qui ne sont pas employés. Bien évidemment, ce que vous évoquez à juste titre, c'est le fait de pouvoir ouvrir à concours, chaque année, l'ensemble des postes qui pourraient l'être.

Je fais simplement remarquer qu'effectivement, pour les IGR, nous avons trois demandes en interne et pas d'externe mais si on prend les IGE, c'est la proportion inverse. Il y a six externes pour un interne. Donc au final, il est aussi, je pense, important que l'université garde un équilibre et puisse en fonction, je le redis, des prévisions, des souhaits émis par les responsables de service ou de composante... Nous devons effectivement veiller à trouver un subtil équilibre pour jouer sur l'ensemble des modalités possibles de recrutement de façon à assurer les meilleurs recrutements possibles.

Je vous rappelle le contexte difficile de l'absence de création de postes. Nous le voyons lors des campagnes d'emplois. Les demandes de création sont nombreuses et nous ne pouvons les honorer, pour l'instant en tout cas, sauf cas très exceptionnel d'un dispositif particulier de plan gouvernemental. Cela nous responsabilise tous dans le fait de réussir les recrutements futurs. Je crois qu'il y a effectivement nécessité d'un peu de pragmatisme au moment d'arbitrer entre ces différentes options de manière à œuvrer en faveur de l'université.

Le Président.- Merci, Samuel. Cédric, tu voulais intervenir.

M. Clerc.- Cédric Clerc pour le SNTES. Vous nous parlez de pragmatisme. Bien évidemment, tout le monde essaie de l'être en ces temps difficiles. Je voudrais revenir sur quelque chose. Vous dites que les postes ne sont pas gelés parce qu'ils sont occupés par des contractuels. C'est une chose mais je pense que tout support normalement a vocation à être occupé par un titulaire.

Sur le nombre de postes réservés pour des détachements en cours ou disponibilité, on n'a pas eu le chiffre exact. Il y a un flottement à ce niveau-là. Il n'empêche qu'on nous a clairement dit en CT pour certains postes qui étaient réservés qu'on voulait les publier plus tard parce qu'il y a des contractuels que l'on veut garder pour l'instant. Les contractuels pourraient aussi très bien passer les concours si les postes étaient ouverts à concours, réussir ces concours et au plus vite être titularisés. Ce n'est pas le choix qui est fait ici.

Cela pose un autre problème. Lorsqu'on ne publie pas les postes, on diminue le nombre de recrutements nationaux au concours et donc on diminue aussi le nombre de possibilités de promotion pour nos collègues. Ces dernières années, les possibilités de promotion sont en chute libre. Cette année, dans le corps des ITRF, je crois que c'est la pire année que l'on a pu voir depuis une dizaine d'années. Notamment chez les IGR, où il faut voir qu'au niveau national, on doit avoir

27 possibilités de promotion sur environ 120, si ce n'est plus, d'établissements. Je vous laisse faire le ratio.

Effectivement, on peut être tenté d'organiser des concours internes localement pour assurer des promotions. Le principe de la fonction publique n'est pas celui-ci à ma connaissance. Je trouve cela un petit peu dommage et, en plus, de l'afficher de cette façon puisque les intentions étaient clairement affichées lors du CT. Cela a, au moins, le mérite de la franchise. Par contre, en termes de réglementation, je trouve que c'est vraiment très limite.

Voilà notre position qui, pour rappeler le vote du CT, était sur 10 votes, 9 contre et 1 abstention si je me souviens bien. Donc un vote qui est réputé être rendu, comme on dit, il me semble, mais qui n'est quand même pas très positif.

Dans les problèmes que cela nous pose aussi, c'est que depuis plusieurs années, nous demandons à ce que les postes vacants puissent être proposés à la mutation, qu'elle soit académique pour les catégories C ou nationale pour les corps de catégories A et B. Or nous ne voyons que très rarement des postes publiés. De temps à autre, nous avons des mutations entrantes mais sur des candidatures un peu spontanées de collègues d'autres établissements qui, pour des raisons familiales ou autres, souhaitent se rapprocher. De temps en temps, cela passe. Le principe voudrait que les postes soient publiés sur la bourse à l'emploi pour que tous nos collègues de France et de Navarre puissent postuler, puissent venir, j'en avais parlé aussi lors du CT, apporter leurs compétences éventuellement à notre établissement.

Tout cela fait beaucoup de choses qui, au niveau de cette campagne de recrutement, nous semblent vraiment aller de travers.

Par ailleurs, il y a eu un report du CT sur ce point parce que nous n'avions eu les documents que très tardivement. Il a fallu quand même que l'on essaie de corréliser ce nouveau document avec celui de la campagne d'emplois BIATSS qui avait été exposé quelques mois plus tôt, ce qui demandait un petit peu de travail et a justifié notre demande de report. Néanmoins, la première réunion du CT était prévue le jour où il fallait rendre ces documents.

Donc là, on va valider. Enfin, je ne sais pas si on valide. Officiellement, on valide cela en CA mais, de toute façon, après coup, puisque l'application nationale est déjà terminée.

Cela fait vraiment beaucoup, beaucoup de choses qui ne nous conviennent pas du tout. On trouve qu'il y a quand même une dérive importante à ce niveau et quelque part une attaque à l'égard des personnels BIATSS puisque je rappelle qu'on bloque les mutations possibles, qu'on diminue le nombre de possibilités de promotion en agissant de la sorte. Cela fait quand même beaucoup d'attaques, vous le reconnaîtrez.

M. Mercier.- Je n'y vois aucune attaque. J'y vois plutôt... J'aurais plutôt un langage rassembleur. Il ne s'agit pas d'affronter, d'opposer des collègues contractuels avec des collègues titulaires.

M. Clerc.- Il ne s'agit pas de cela.

M. Mercier.- Vous faites parfois partie de groupes de travail qui viennent améliorer la qualité de vie à l'université des contractuels, notamment pour les CDI, pour lesquels nous avons procédé à un avancement.

J'entends les arguments. Je les comprends.

Attention à ne pas être trop dogmatique parce que je me demande quels arguments vous aurez lorsqu'on s'intéressera au sort de nos collègues contractuels à l'université.

Nous connaissons des collègues dans toutes les composantes, dans tous les services qui sont contractuels, qui sont parfois extrêmement méritants et très compétents. Il se trouve que pour des raisons qui échappent à l'université, de temps à autre, et heureusement, les postes sont vacants. Lorsqu'un poste est vacant, il est possible que le service ou la composante... Je vous assure que lorsque nous organisons nos dialogues objectifs-moyens, nous échangeons sur l'opportunité, par exemple, d'avoir des demandes de requalification, pour certains postes il faut bien qu'ils soient vacants.

Il y a parfois nécessité de mener une stratégie de développement de son service ou de sa composante qui peut nécessiter ponctuellement le recours à un personnel contractuel, ne serait-ce tout bêtement pour pallier les absences. Au départ, c'est parfois sous cet angle que le contractuel arrive à l'université.

Je crois que vous y voyiez une lecture idéologique qui n'a pas lieu d'être. Ces trois recrutements étaient prévus pour être faits en interne. Le ministère ne nous a pas autorisés à garder ces trois recrutements internes. En concertation avec les responsables de service et de composante, il a été décidé, de fait, de ne pas les ouvrir à concours cette année mais, bien entendu, la vocation de tout support BIATSS est évidemment d'être ouvert à concours lorsqu'il est vacant.

Il ne s'agit pas non plus d'aller à l'encontre de la loi qui ne nous autorise pas à geler des postes, en tout cas à utiliser ce dispositif temporaire du contractuel pendant des années. En général, nous avons pour règle de permettre un à deux ans de non-publication pour un poste lorsque la composante ou le service en fait la demande. Je pense que chacun d'entre nous, nous sommes dans un service ou une composante particulière, connaît aussi ces réalités de terrain.

Ce n'est pas du tout une prise de position idéologique, anti, pour ou contre. C'est le résultat de l'ensemble des échanges qui se construisent toute l'année et, je tiens à le dire, dans un consensus important. Je tiens à remercier, d'ailleurs, le service BIATSS et Mme Racine-Dahoui pour l'énorme travail qui est fait, de façon à ce que ces choix que vous voyez résumés ici cherchent, en fait, à contenter l'ensemble des composantes et des services de notre université.

Le Président.- Monsieur Lépicier, je crois que vous vouliez intervenir... Attendez, Denis Lépicier et ensuite on reprendra le tour des trois autres.

M. Lépicier.- Juste une intervention pour évoquer, effectivement, quand même ma surprise, au final. Je sais que l'année dernière cela avait été évoqué dans les mêmes termes mais de voir quand même un volant d'emplois vacants non mis à concours directement sur cette année.

Je comprends bien les arguments, on va dire, de friction entre des postes en train d'être réaménagés éventuellement et les postes vacants mais je trouve quand même que cela fait beaucoup.

On ne voit pas trop, du coup, ce qui vous... On comprend bien les 25 qui sont liés à des obligations d'éventuels retours mais, sur le reste, qu'est-ce qui vous amène à être sur cet effectif ? Qu'est-ce que cela représente ?

Dans tous les cas, la vision que je partage aussi avec les collègues, c'est que l'emploi titulaire doit être la norme dans nos établissements. Je crois qu'il y a une procédure actuellement, même si elle est très insuffisante, de déprécarisation des

emplois contractuels. Donc je pense qu'il faut bien voir les emplois contractuels comme une forme, je dirais, qui pallie, à un moment, un déficit d'emplois proposés titulaires. Je pense qu'il faut effectivement que la politique salariale soit complètement destinée à titulariser ces personnes qui sont sur des fonctions permanentes.

Le Président.- Merci. Ensuite Cédric, Jean Emmanuel Rollin et Laurence.

M. Clerc.- Je ne suis pas dogmatique du tout comme vous voulez le faire penser. Je suis d'accord qu'il faut de la souplesse. Il y a des aléas au niveau de la gestion des personnels de toutes sortes. Je n'ai jamais opposé les contractuels aux titulaires, bien au contraire, puisqu'il me semble que j'ai fait partie de ceux qui ont demandé à ce qu'il y ait des améliorations, au moins un minimum de déroulé de carrière pour les personnels contractuels. Je pense que... Sincèrement, on a appuyé beaucoup ce genre de choses. Voilà dans un premier temps.

Aussi, on demande a minima que le niveau de recrutement et le salaire versé à nos collègues contractuels, y compris en CDD, soient à la hauteur des grilles des titulaires, au moins du premier échelon qui, à ma connaissance, n'est toujours pas pris en compte alors qu'il y a eu des évolutions depuis 2014. Nous attendons toujours des réponses. Des calculs devaient être faits. Peut-être le sont-ils déjà mais on n'a pas de réponse. Ça, c'est aussi une revendication.

L'emploi contractuel, on en a besoin quand il faut. Pour reprendre ce que disait M. Lépicier, la priorité c'est quand même de l'occuper par un titulaire.

Là, la démonstration qui a été faite sur les postes d'IGR est quand même un petit peu catastrophique. Surtout que les règles sont connues dès le départ. Le pourcentage de concours internes et de concours externes est par corps. Donc pour le corps des IGR, en proposant trois internes, on se doute un petit peu qu'on va avoir un minimum de refus. C'est national.

Mme Mathieu.- Oui. Enfin, c'est quand même la première année au niveau de chaque université que cette règle a été opposée. La règle a été regardée seulement au niveau national. Donc non... Enfin, par rapport à ce que j'en ai entendu, on ne pouvait pas se douter qu'en proposant trois concours en interne, cela serait refusé puisque c'est observé au niveau national. Les années précédentes, on pouvait très bien proposer de l'interne et cela passait parce que la proportion était regardée au niveau national. Donc tout dépendait des propositions des autres universités.

M. Clerc.- C'est toujours le cas. Cela a toujours été comme ça.

Mme Mathieu.- Non, au niveau...

M. Clerc.- Ce sont des recrutements au niveau national. Le ratio est toujours regardé au niveau national.

Mme Mathieu.- Voilà.

M. Clerc.- Alors peut-être que les autres étaient moins gourmands en concours internes précédemment.

Mme Mathieu.- Exactement.

M. Clerc.- Oui mais bon, visiblement... Je ne sais pas.

Mme Mathieu.- Non mais c'est par rapport... Excusez-moi...

M. Clerc.- Vu le nombre de promotions, peut-être que les gens sont de plus en plus tentés de faire de l'interne mais là, ...

Mme Mathieu.- C'est par rapport à l'observation...

M. Clerc.- ...(*phrase inaudible*) puisqu'en ne recrutant plus, on baisse le nombre de promotions.

Mme Mathieu.- Oui. C'est par rapport à l'observation que vous faisiez sur le fait que l'on pouvait s'en douter. Non, on ne peut pas prévoir les propositions qui vont être faites au niveau national.

M. Mercier.- Au global, vous voyez qu'il y a 12 internes et 21 externes. Donc globalement si on prend l'ensemble des filières et des corps, l'université de Bourgogne propose beaucoup plus d'externes que d'internes.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin, vous vouliez intervenir puis Laurence et on arrêtera là.

M. Rollin.- Simplement, j'avais envie de réagir parce que, Monsieur Mercier, ça suffit. Dès qu'on n'a pas la même position que vous, on est dogmatique et, vous, votre position n'est pas dogmatique. Alors, on peut s'affronter sur le dogme mais il y a d'autres lieux pour cela.

Vous dites que l'on est dogmatique mais quand même il y avait une solution proposée par le ministère : que l'on applique les deux tiers/un tiers à l'université. Cela n'a pas été retenu par l'université. Là, c'est un choix dogmatique de dire qu'on ne les met que sur les externes. Je le dis concrètement parce que je suis allé voir une des personnes qui est directement concernée puisqu'elle est dans le bureau à côté du mien. Vous voyez ? Je n'ai donc aucun problème à expliquer ma position à une collègue qui, elle, était visée par l'un de ces postes. Elle comprend ma position. Elle comprend la position selon laquelle, à un moment, on ne peut pas vivre constamment en faisant croire à des personnels contractuels qu'on va leur proposer des postes alors qu'on réserve ces postes-là comme vous nous l'avez dit hier au comité technique. Il était clairement dit que c'était pour la promotion de personnes qui sont actuellement en poste.

C'est la nature même des concours qui est dénaturée. C'est là où c'est grave... C'est là où c'est grave. Soit on réserve des postes à des promotions soit on fait de véritables concours. C'est aussi cela qui donne de la valeur à des concours.

Alors, le dogme, s'il vous plaît, je commence en avoir plus qu'assez depuis deux ans et demi que vous nous parlez de dogme. Ou le chantage à l'emploi comme vous l'avez fait, il y a deux semaines, sur le comité technique, que nous avons refusé de voter parce que nous n'avions pas eu les documents. A un moment, quand vous nous parlez de confrontation, on peut aller à la confrontation et je pourrai être

beaucoup plus méchant que je ne peux l'être actuellement parce que j'ai laissé passer certaines choses mais d'autres, je ne pourrais plus les laisser passer.

Je voulais le dire parce que cela commence à être un peu énervant et un certain nombre de mes collègues du comité technique aussi le ressentent. Ils sont parfois moins désespérés et le disent peut-être avec moins de colère que moi.

Le Président. - Laurence.

Mme Maurel. - Je rejoins la position de mes collègues, Cédric Clerc, Jean-Emmanuel Rollin et Monsieur Lépicié, sur ce qui vient d'être dit sur l'importance de maintenir de véritables concours dans la fonction publique mais c'est une autre question que je voulais poser. Je suis très surprise d'avoir entendu dire quelque chose. Je voudrais qu'on me confirme cela. Ai-je bien compris que finalement on nous présente un tableau sur lequel on nous demande de donner un avis alors que ce tableau a déjà été envoyé au ministère ? Est-ce cela qu'il faut comprendre ? Auquel cas, à quoi servons-nous ?

Le Président. - Marie-France va pouvoir expliquer la situation.

Mme Mathieu. - C'est un projet qu'on envoie au ministère. Il y a toujours possibilité d'y apporter des modifications pour finaliser. Donc les modifications examinées en CT, les propositions de modifications examinées en CT, on demande l'actualisation des prévisions de recrutement qui ont été faites.

Mme Maurel. - Oui mais les collègues ont bien dit que le jour où le CT devait se tenir, cela avait déjà été envoyé. Donc même le jour du CT, les collègues...

Mme Mathieu. - Non, déjà c'était le soir qu'on a envoyé le tableau et ce que je dis par rapport au nouveau CT qui a été organisé, c'est que, puisque vous en avez eu la preuve avec les trois IGR, il y a possibilité de modification.

Mme Maurel. - D'accord. Donc si je demande, par exemple, que soit réinstaurée la règle des deux tiers pour les postes d'IGR de manière à ce que l'université de Bourgogne puisse recruter, cette année, des IGR, elle peut être soumise au vote.

Le Président. - Elle peut être théoriquement soumise au vote.

Mme Maurel. - Puisque ce n'est qu'une proposition.

Le Président. - Tout à fait. Absolument, Laurence. Puisqu'au bout du compte, c'est le CA d'aujourd'hui qui est décisionnel. Je reviens sur les explications qu'a données Samuel, et on va s'arrêter là. Simplement, il faut bien avoir en tête que dans cette affaire, il est nécessaire de trouver un équilibre entre les exo-recrutements, et on est tous bien d'accord sur l'importance d'avoir des exo-recrutements. De fait, on a plus d'exo-recrutements que de recrutements internes. Mais la nécessité également, et je pense que vous êtes tous, en d'autres circonstances, attentifs à cela, de pouvoir promouvoir des collègues qui sont en place, qui sont méritants et qui remplissent complètement leur rôle depuis plusieurs années.

Mme Maurel.- Personne n'a dit le contraire, Alain. Personne, ici, n'a dit le contraire.

Le Président.- Bien. Donc on doit trouver cet équilibre. En l'occurrence, sur les trois emplois d'IGR et si j'ai bien compris les choses, un des emplois avait potentiellement les titres pour être recruté en...- il ne faut pas que je perde le fil de l'argumentation - il y avait un des emplois pour lequel c'est le directeur de la composante qui était réservé à ce qu'on ouvre un concours externe, en pensant qu'ouvrir un concours externe pour quelqu'un qui était en place pouvait être considéré comme un signal de prise de distance par rapport à la compétence de cet agent. Et c'est le directeur de la composante lui-même qui a fait cette proposition.

Pour les deux autres postes, ce sont les responsables des structures qui également ont fait la suggestion que l'on reporte d'une année le recrutement.

Donc il y a des situations dans lesquelles on a des collègues qui sont en interne et pour lesquels on veut raisonnablement pouvoir assurer des promotions parce que c'est aussi une des difficultés dans notre université que d'avoir des collègues qui sont en place et qui sont désespérés parce qu'ils ne voient pas de possibilité de promotion.

La question n'est donc pas une question de tout externe ou tout interne. La question est de trouver un équilibre qui tienne compte au mieux des situations individuelles et également des impératifs de fonctionnement des composantes ou des services ou des laboratoires. C'est le travail auquel on s'attache. C'est le travail auquel s'attache le service BIATSS. C'est le travail auquel s'attache Samuel. C'est d'essayer de construire des propositions qui soient équilibrées.

La proposition qui sera faite et qui sera soumise au vote est cette proposition dans laquelle on n'ouvre pas parce que si on ouvrait ces concours, on mettrait en situation de fragilité des personnes qui méritent d'avoir ces recrutements et ces concours internes.

Cédric.

M. Clerc.- Si je comprends bien, ces postes d'IGR demandés étaient des requalifications.

Mme Maurel.- (*Intervention inaudible*).

M. Clerc.- C'était des requalifications sur des postes qui n'étaient pas vacants. Quand on fait ce genre de choses, il y a toujours un risque. Enfin, je veux dire... Admettons que tout se passait bien. Concours interne, et les collègues avaient leur concours d'IGR. Excusez-moi... Leur poste d'IGE, était-ce un nouveau poste pour la composante ou supprimait-on ce poste d'IGE ? Le libérait-on ?

Le Président.- Cédric, le risque, si on ouvre un concours externe...

M. Clerc.- Juste pour finir mon raisonnement si vous le permettez. Vous voulez promouvoir les collègues. Cela existe. Il y a des CPE. Il y en a une la semaine prochaine. Vous la présidez. Je vous invite à venir pour les ITRF où on discute de la qualité des dossiers, de la valeur professionnelle des collègues et au cours de laquelle on promeut ceux que nous trouvons les plus méritants. Là, en faisant cela, en ne publiant pas les postes, c'est cette possibilité de promotion de collègues

méritants qu'on supprime ou qu'on limite. Alors, effectivement, il n'y a pas beaucoup de promotions mais, là, en faisant de la sorte, on continue à baisser ce nombre de promotions.

Le Président. - Cédric, j'ai bien compris cet argumentaire sur les promotions.

M. Clerc. - C'est la base.

Le Président. - J'ai parfaitement compris. Je pense qu'on a été au bout de la discussion.

Avant de soumettre au vote ce tableau, je voudrais quand même dire une chose qui me peine quand même dans ce que j'ai entendu. J'entends que l'on attaque les BIATSS, et je ne peux pas laisser dire cela. Depuis deux ans et demi, nous sommes une gouvernance qui a renforcé la politique indemnitaire pour les personnels BIATSS à hauteur de plus de 500 000 euros en fin d'année, ce qui vous a été soumis à délibération à la fin du mois de décembre. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'établissements qui, dans les conditions économiques actuelles, arrivent à maintenir une politique indemnitaire aussi audacieuse en faveur des personnels administratifs, techniques et de bibliothèques. Je ne suis pas sûr et je suis même certain du contraire qu'il y ait une seule université en France qui, quand elle a révisé ses statuts, ait accordé aux personnels administratifs, techniques et de bibliothèques un poids dans la gouvernance identique à celui des professeurs, identique à celui des maîtres de conférences. Ça, on l'a fait et donc je ne peux pas laisser dire que cette gouvernance est une gouvernance qui attaque les personnels administratifs et techniques.

Pour ce qui concerne les personnels contractuels, c'est nous qui avons mis en place de véritables grilles salariales pour les personnels contractuels en CDI. Certes, elles ne sont pas aussi ambitieuses qu'on pourrait l'espérer, compte tenu des conditions économiques. Pour autant, les personnels en CDI ont maintenant une véritable grille avec un indice d'entrée de corps, une progressivité de carrière, un indice de fin de corps. Et d'ailleurs, il n'y avait pas d'unanimité du côté des organisations syndicales pour que ces grilles soient superposables à celles des personnels titulaires.

Pour ce qui est de la convergence, on s'est vu souvent Cédric et vous m'avez convaincu de la nécessité de permettre cette convergence entre les dispositifs indemnitaires de la filière AENES et de la filière ITRF. J'ai bien compris cela et vous savez très bien qu'on a commencé à le faire. On n'a pas tout fait parce que là encore, les conditions économiques ne nous permettent pas de tout faire. Je suis attentif à la soutenabilité financière des décisions qu'on prend. Mais force est de reconnaître que l'on a engagé ce chantier qui n'avait pas été engagé et qu'on a fait une partie du chemin.

Enfin, je voudrais dire une dernière chose. A la faveur des deux campagnes d'emplois que l'on a menées (c'est ça, il doit y en avoir deux), on a dû, au total, prendre des arbitrages qui, en volume salarial, ont toujours été en faveur des emplois BIATSS et en défaveur des emplois d'enseignants-chercheurs puisqu'au total, à masse salariale fixe, on a dû, chaque année, augmenter d'à peu près 300 000 euros, soit à la faveur de requalifications soit à la faveur de créations d'emplois, l'emploi BIATSS en général. Deux années consécutives. Et cela au détriment de l'emploi enseignants-chercheurs. Et on fait cela parce que j'ai une

conscience aiguë de l'importance du rôle éminent que jouent les personnels administratifs, techniques et de bibliothèques dans notre université.

Vous pouvez avoir des désaccords sur la politique qu'on mène. Vous pouvez avoir des désaccords ponctuels sur ce tableau. Vous pouvez défendre un équilibre qui ne vous paraît pas idéal entre recrutements internes et recrutements externes. On peut se dire ces choses-là mais, de grâce, ne dites pas que cette gouvernance est une gouvernance qui attaque les personnels administratifs, techniques et de bibliothèques parce que cela n'est pas conforme à la réalité. S'il vous plaît.

M. Clerc.- Alors, juste pour abonder en partie dans votre sens. Effectivement, je reconnais que des choses ont été faites. J'ai dit qu'avec cette mesure, avec cette politique de recrutement, là, c'était une attaque. Ça, pour moi, c'est une attaque. Elle n'est peut-être pas directe aux personnels en tant que telle mais c'est une attaque, ne serait-ce qu'aux statuts, parce qu'avec tout ce que je viens d'expliquer, tout cela fait partie de nos statuts. Je veux dire qu'on ne peut pas s'affranchir de cela. Les statuts garantissent l'équité entre chacun. La mobilité. Dans le mérite, dans les progressions de carrière maintenant, on évalue ce genre de choses. La mobilité fonctionnelle, la mobilité géographique, etc. Là, en agissant comme cela, on bloque ce genre de choses qui sont pourtant des critères de mérite.

Le Président.- J'entends cela mais je ne veux pas qu'on puisse dire que cette gouvernance attaque les BIATSS parce que jamais aucune gouvernance dans cette université n'a autant fait pour les personnels administratifs et techniques.

M. Lépicier pour une dernière intervention puis on va pouvoir passer au vote.

M. Lépicier.- Je voulais juste ajouter que sur les éléments que vous mettez en avant, je le vois du côté d'AgroSup, ce sont des choses que l'on a essayé de faire avancer un petit peu, notamment la situation de rémunération des contractuels en les alignant sur les emplois titulaires.

Je pense que derrière cela, ce n'est pas la question de savoir si on fait plus que les autres ou pas. C'est aussi clairement une question de la réalité de ce que sont les situations des emplois publics contractuels et les conditions de rémunération des emplois de catégories B et C en particulier, qui sont quand même assez calamiteuses. Je pense que c'est une question de responsabilité. Très heureux que certains établissements peut-être l'assurent un peu plus que d'autres mais, pour moi, ce n'est pas à mettre au crédit d'un volontarisme. C'est aussi la reconnaissance d'une situation qui n'est pas acceptable sur un certain nombre de situations en France et notamment dans l'enseignement supérieur et, en particulier, sur les emplois de recherche. On sait qu'il y a beaucoup d'abus sur cette question. Je pense que derrière cela, c'est aussi une reconnaissance collective d'arriver à avancer sur un certain nombre de questions de ce type.

Je pense qu'il est aussi important que ce soit un acquis qui permette de répondre à une situation, mais il ne peut pas être en permanence mis en rapport avec, effectivement, je pense, l'irresponsabilité d'autres établissements qui continuent à fermer les yeux sur ces situations.

Le Président.- Mais faites-moi, s'il vous plaît, collectivement la grâce de créditer l'action que l'on mène en faveur des personnels administratifs et techniques.

Ceci étant, je sou mets à votre approbation le tableau tel qu'il vous a été proposé.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions.
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des refus de vote ?
Très bien. Je vous remercie.

21 pour, 4 contre

On peut passer, Samuel, maintenant sur le deuxième point, sur les emplois Fioraso.

- Délégations d'emplois: plan gouvernemental licence (Enseignants et BIATSS)

M. Mercier.- Le deuxième point concerne le plan gouvernemental licence, donc les emplois dits Fioraso. Vous avez un document, ici, qui fait un historique du plan depuis 2013 : 12 postes en 2013 dont 4 BIATSS, 8 en 2014 dont 4 BIATSS. Donc pour 2015, nous avons 5 postes.

Effectivement, si les délais sont parfois difficiles, sachez que nous avons reçu pendant les vacances de Noël, je crois, les vacances de fin d'année, la notification officielle de ces 5 postes avec des délais extrêmement courts, ce qui fait que la question qu'évoquait Laurence trouve une réponse : nous avons été extrêmement contraints pour inclure, dans l'ensemble des prévisions de recrutement, notamment les 4 BIATSS.

Nous vous proposons donc la répartition suivante sur les 5 postes, 4 postes de BIATSS :

- un IGE au service Communication, « chargé du développement de l'intégration webmastering technique »,
- un ASI aux 5 UFR Langues, Sciences humaines, Lettres, Droit, Sciences économique et politique, « gestion des programmes internationaux »,
- un IGE au pôle des systèmes d'information et usages du numérique, « ingénieur en pédagogie numérique »,
- un IGE au pôle Développement durable, Qualité et Pilotage, avec un intitulé « Campus et développement durable ».

Il faut ajouter un cinquième. Le cinquième poste est un poste de PRAG en anglais, implanté au Centre des langues et des cultures pour tous, et donc avec rattachement administratif à l'UFR Langues et Communication. Ce poste venant poursuivre notre stratégie de renforcement de ce centre, il s'inscrit donc totalement dans la continuité de cette stratégie.

Voilà pour les cinq emplois prévus.

Le Président.- Ce point a été présenté hier également au comité technique. Au comité technique, il y a eu 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.
Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais une question sur les postes tels qu'ils sont définis. Vous rappeliez en ouverture que c'était dans le cadre du plan gouvernemental licence. J'aurais aimé savoir quel était le lien entre un poste d'IGE « développeur intégrateur webmastering technique » dans le service Communication de notre université et le plan licence.

M. Mercier.- C'est au service de l'innovation, de la rénovation pédagogique. Donc le plan...

Mme Maurel.- C'est un webmaster. Donc il ne fait pas de l'innovation pédagogique.

M. Mercier.- Le plan prévu, c'est de l'innovation au sens large. De la même manière, c'est ce qui a prévalu pour le poste d'IGE « développement durable ». C'est un ensemble d'éléments qui viennent renforcer et améliorer la qualité de vie à l'université, les conditions de vie des étudiants et notamment y compris en licence. Ces questions sont, je pense, tout à fait recevables dans le cadre de ce plan.

Mme Maurel.- Je maintiens quand même mon étonnement. Il me semble qu'à l'université, il y a sans doute des besoins plus urgents pour faire réussir nos élèves en licence que de consacrer un poste d'IGE... Je ne dis pas que ce poste n'est pas important et qu'il n'est pas nécessaire. Ce n'est pas ce que je dis. Je dis simplement que peut-être, dans le cadre du plan gouvernemental licence, ce n'est pas la priorité. Et je suis un peu surprise de ce profil de poste.

M. Mercier.- Cinq postes, cela veut dire que nous n'avons, hélas, pas la possibilité d'aller renforcer plus concrètement dans chaque composante les dispositifs en licence qui pourraient nécessiter, effectivement, des ressources supplémentaires. D'où la difficulté, encore une fois, compte tenu de l'incertitude. On imaginait qu'il y avait sans doute quelques postes. On ne savait pas combien. Et le très faible nombre de postes nous incite plutôt à améliorer globalement un certain nombre de dispositions, un certain nombre de programmes, c'est le cas notamment pour les cinq UFR, plutôt que d'implanter un endroit particulier comme on a pu le faire, par exemple, la première année où le nombre de postes était plus conséquent. Je crois que, on va dire, l'utilité marginale d'une ressource supplémentaire à un endroit donné est difficile à appréhender alors qu'ici, nous renforçons globalement un certain nombre de missions qui se développent autour du numérique, autour du développement durable. On peut imaginer que cela viendra renforcer, que cela sera au service de la réussite des étudiants. C'est la logique que nous avons retenue. Bien évidemment, on vous laisse tout à fait la possibilité de proposer une autre orientation possible.

Le Président.- D'autres remarques ? Pierre.

M. Pellenard.- Un peu dans le même esprit, j'avais une question sur la redondance possible entre le poste proposé « ingénieur en pédagogie numérique » avec le poste obtenu l'an passé sur « plates-formes pédagogiques e-learning ». Le profil est-il différent sur ce poste ? C'est simplement pour appuyer...

Le Président.- L'un est plus technologique et l'autre est plus vraiment de la pédagogie. Le poste de l'an passé, c'est vraiment sur les plates-formes. Il y a donc une dimension technologique forte. Le poste qui est proposé cette année, c'est vraiment du développement d'approches de nouvelles pédagogies. Il y a donc, au contraire, une complémentarité entre les deux.

Cela paraît essentiel à l'heure où on est en train de parler du développement de nouvelles approches de pédagogie qui sont basées sur le numérique, où on

commence à réfléchir à construire des MOOCs, où on commence à travailler sur la construction d'une offre pédagogique sur la Bourgogne Franche-Comté, où dans le cadre, tu vois, de la préparation du futur contrat où on nous dit (bien sûr, ce ne sera pas aussi mathématique) qu'il faudrait idéalement que 20 % des maquettes intègrent du numérique. Or, pour qu'on puisse faire cela, il faut bien que l'on ait des expertises et des plateaux technologiques qui permettent de le faire. D'une certaine façon, on s'appuie sur ce plan Fioraso pour développer ces ressources et ces expertises qui vont nous permettre de mettre en place ces nouvelles fonctionnalités à l'avenir.

D'autres questions ? Pas d'autres remarques ? Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vais soumettre à votre approbation cette ventilation des cinq emplois dans le cadre du plan Fioraso tels qu'ils vous ont été présentés par Samuel.

Y a-t-il des oppositions sur la ventilation de ces cinq emplois ? Deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

21 pour, 2 contre, 2 abstentions

Merci beaucoup à toi, Samuel.

- Organisation des services : création de l'Espace Entreprises

Le Président.- On aborde maintenant le troisième point qui a été débattu hier en comité technique, qui était un point d'organigramme qui était la création d'un service Espace Entreprises au sein du pôle Communication. Je vais donc laisser Jean Guzzo venir vous présenter ce point qui, en CT, hier, a fait l'objet de 6 voix contre et 3 abstentions.

On va peut-être, le temps de l'installation, dire très rapidement l'objectif. L'objectif est qu'on mette en place, dans la continuité du travail qui a été engagé par Jean Guzzo depuis deux ans et demi, à destination du monde économique, et qui a été extraordinairement fructueux, pour ouvrir l'université aux entreprises, pour faire comprendre au monde de l'entreprise ce que l'université pouvait lui apporter... Après deux ans et demi d'un travail éminemment politique, il nous a paru essentiel de pouvoir asseoir ce travail sur un service parce que l'action de nature politique est une chose mais elle doit à un moment donné, quand elle arrive à sa maturité, pouvoir s'appuyer sur une véritable structure administrative. Il nous a donc paru important de mettre en place cet Espace Entreprises qui sera un guichet unique qui sera le médiateur des relations entre l'université et le monde économique. Je n'en dis pas plus. Jean va pouvoir vous expliquer maintenant la logique dans laquelle s'insère ce projet.

M. Guzzo.- Ce projet de création est issu, en fait, d'un constat évident. Pour les industriels, en tout cas c'est ce qui nous est remonté depuis quelques années, à travers toutes les rencontres que j'ai pu faire avec le monde socio-économique, pour eux, l'uB reste une structure plutôt complexe. Je dirais même une boîte noire. Ils ne savent pas par quel bout l'attraper et entrer en contact avec nous.

Néanmoins, il y a quand même un certain nombre de contacts qui sont réalisés évidemment avec le monde industriel et les entreprises. Ces contacts se font par des portes d'entrée très diverses. Cela peut être par les laboratoires, donc les chercheurs à travers leur contrat. Cela peut être aussi par des responsables de

diplômes. Les écoles d'ingénieurs ont souvent des contacts beaucoup plus importants, beaucoup plus fréquents avec les industriels.

Néanmoins, il ressort de tout cela une très forte dispersion des niveaux d'interaction entre le monde industriel, en particulier les entrepreneurs, et l'université.

Le but, ici, comme l'a dit Alain, était donc de créer un guichet unique et de centraliser au sein de ce guichet unique finalement les services que l'uB veut mettre auprès des entreprises.

Le but essentiel est de créer du lien et de simplifier le lien entre l'université et le monde de l'entreprise.

Je vous ai fait un petit diaporama qui va permettre de vous montrer un petit peu les grandes lignes de ce projet. En fait, l'idée a été de proposer aux industriels un guichet unique qui leur permet d'accéder le plus rapidement possible à des choses qui leur sont essentielles, c'est-à-dire recruter des collaborateurs, former leurs collaborateurs ou bien encore innover et développer leur entreprise à travers l'innovation et donc les résultats de la recherche de l'uB, en faisant appel à la SATT Grand Est et, en particulier, à Welience.

A côté de ces trois piliers qui me semblent essentiels et qui doivent être évidemment accessibles très simplement par les entreprises, il y a d'autres services que l'on peut mettre à disposition des industriels.

C'est leur permettre de s'informer plutôt facilement sur nos formations, pour qu'ils comprennent mieux, en fait, l'offre de l'université de Bourgogne.

Ensuite, c'est renforcer évidemment tout ce qui est soutien à l'université à travers la taxe d'apprentissage. Je crois que là, il y a un gros travail que l'on peut faire à travers cet Espace Entreprises pour faire en sorte de recueillir de la taxe d'apprentissage.

Ensuite, il peut y avoir également des besoins en termes de demandes par rapport au fait qu'ils souhaitent devenir fournisseurs de l'uB.

Ensuite, évidemment, pour recruter des cadres ou des techniciens, en tout cas des personnels compétents, il faut aussi se faire connaître à travers l'université. On pourra, à ce moment-là, les aiguiller vers les organisations de forums ou bien de conférences.

Puis une chose qui a été bien perçue aussi par le monde de l'entreprise, c'est de créer également une base de données des intervenants professionnels à l'université de Bourgogne, qui nous permettrait certainement de mieux cibler leur intervention, d'éviter de faire appel à eux de façon redondante, parce que souvent ils sont sollicités par différents responsables de formation ou différents laboratoires. Donc essayer de mieux structurer finalement notre offre et de faciliter le lien.

Pour illustrer ce que je viens de vous dire, j'ai relevé un certain nombre de points qui me paraissent importants.

Tout d'abord, pour renforcer cette interaction, il me paraît essentiel de développer une connaissance réciproque des entreprises entre l'université et l'entreprise parce qu'effectivement, il y a une méconnaissance très forte des deux côtés.

Ensuite, il est important de rendre plus lisible notre offre de formation. Il y a déjà des choses qui ont été réalisées. Il y a déjà de beaux projets qui sont en route. Je les ai mis en orange à chaque fois, ici. De couleur orange. On favorise de plus en plus de rencontres, que ce soit des enseignants-chercheurs, des vice-présidents, des laboratoires, dans les différents cercles, avec les entrepreneurs, avec les syndicats. En tout cas, il y a des rencontres qui se font régulièrement et qui

permettent de mieux se connaître et aussi de faire mieux connaître l'offre de formation.

Ensuite, il nous paraît évident qu'à travers ce dialogue, on va mieux connaître les besoins des entreprises, ce qu'ils attendent des jeunes qui sortent de nos formations. Un travail a déjà débuté pour essayer de mieux adapter notre offre de formation par rapport aux besoins des entreprises, aux besoins des métiers. Dans ce cadre, il a été créé un certain nombre de formations, des licences professionnelles, des masters pro, en plasturgie mais aussi le master en métallurgie, dans le domaine du nucléaire avec la chaire industrielle Areva.

Dans le même état d'esprit, évidemment, si on veut dynamiser le monde socio-économique à travers la création d'entreprise, il faut développer la culture entrepreneuriale de nos étudiants. Dans ce cadre également, vous savez qu'il existe le pôle PEPITE (Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) en Bourgogne Franche-Comté. L'université intervient aussi dans le cadre des Entrepreneuriales. Et puis le Conseil régional a mis en place des dispositifs qui favorisent l'insertion de nos jeunes et, en particulier, la création d'entreprises innovantes.

L'autre point sur lequel je voulais insister, c'est qu'à travers cet Espace Entreprises, on va permettre de favoriser l'innovation et la compétitivité de nos entreprises en favorisant, en fait, le transfert de technologie puisque, à travers ce portail, ils auront accès à l'offre de transfert technologique via Wellience.

Ensuite, ce sera aussi le moyen de faire en sorte de mettre en avant tous les équipements scientifiques, l'expertise scientifique et technique dont on dispose sur nos plates-formes technologiques. Donc à travers le site Web, on envisage de créer des liens, finalement, sur ces différents services. Il est important d'insister sur le fait qu'il faut ouvrir nos plates-formes sur le monde socio-économique parce que là, on peut réellement contribuer à leur développement en termes d'innovation et de création de nouveaux produits, d'optimisation de procédés.

Ensuite, un des points importants que l'on pourra mettre en exergue à travers cet Espace Entreprises, c'est le fait de renforcer et de développer aussi certains secteurs qui ont un fort potentiel de développement économique au niveau régional. Donc c'est identifier les pôles de recherche. Cela a été fait au niveau de la région avec la SRI-SI (Stratégie régionale d'innovation-Spécialisation intelligente), mais au niveau de l'université aussi avec nos choix de domaines stratégiques. J'ai relevé ici le pôle Vigne et Vin, le GIP qui est en cours de création et qui va aboutir dans les semaines qui viennent, le pôle universitaire Pharmaco-imagerie et aussi le projet Excalibur dans le domaine de la métallurgie et des poudres. C'est à travers des exemples comme ceux-là qu'on arrive à rendre lisible notre image en termes de transfert technologique et de liens avec l'industrie.

Le dernier point, cet Espace Entreprises, à travers les services qu'il pourra offrir, peut être également à l'origine de projets, de création de chaires industrielles dans les différents domaines stratégiques de notre université.

J'ai terminé mon exposé.

Le Président.- Merci, Jean. La proposition qui est faite est de créer cette nouvelle structure Espace Entreprises qui sera un service associé au service Communication. Le concept de service associé est un concept qu'on a mis en place il y a un an et demi à peu près quand on avait revu l'organigramme. Il consiste à associer ensemble, dans un même pôle, des structures qui sont thématiquement proches, qui ont vocation à concourir à un grand objectif partagé sans être dans une

relation hiérarchique. C'est, par exemple, ce qu'on a fait entre le pôle Culture et l'OCIM. L'OCIM fait partie du pôle Culture parce qu'il traite bien de questions de culture sans être en situation hiérarchique par rapport à la direction du pôle Culture. C'est ce qu'on a fait, par exemple, avec BIBLIEST qui s'occupe de la formation continue des personnels des bibliothèques et qui fait partie du pôle Documentation sans être en situation hiérarchique par rapport au SCD. Voilà, en gros, le concept que l'on souhaite étendre avec cet Espace Entreprises par rapport au service de la Communication.

Ce point est ouvert à notre discussion et à vos questions. Laurence.

Mme Maurel.- Dans la présentation que vous venez de faire, vous avez cité notamment deux missions qui pourraient être celles de cet Espace Entreprises, l'une autour de la question du transfert de technologies et peut-être de l'identification de partenariats qui pourraient se mettre en place entre certains laboratoires et des entreprises, et un autre sujet sur la question de la formation continue des personnels des entreprises qui pourraient évidemment trouver, dans notre université, des formations qui pourraient les intéresser. Ce que j'ai un petit peu de mal à voir dans cette nouvelle configuration avec cet Espace Entreprises potentiellement, c'est quelle est la place de l'Espace Entreprises par rapport à la SATT, quelle est la place de l'Espace Entreprises par rapport au SEFCA, parce qu'il y a déjà une structure qui s'occupe, ici, de la formation continue de l'université de Bourgogne, et je crois plutôt bien, avec plutôt pas mal de réussite pour ce que j'en sais. Donc qu'apporte l'Espace Entreprises par rapport à cela ? Et puis par rapport aux partenariats des laboratoires et des entreprises, il me semble qu'on a aussi beaucoup, ici et ailleurs, vanté le travail fait par Welience et la SATT. Qu'apporterait de plus un Espace Entreprises ? Je ne vois pas bien comment vous allez vous situer par rapport à tous ces services qui existent déjà.

M. Guzzo.- Le but n'est pas de se substituer au SEFCA ou bien à la SATT Grand Est. Le but, ici, est de créer un guichet unique qui nous permettra d'aiguiller le chef d'entreprise qui essaie de trouver le bon interlocuteur soit vers la SATT Grand Est, s'il souhaite innover, soit vers le SEFCA. Si, de lui-même, il connaît déjà la structuration de notre activité de transfert à travers la SATT et qu'il s'adresse directement à la SATT, ce sera tout à fait possible. Mais ce que j'ai remarqué depuis quelques mois et même depuis plusieurs années maintenant, c'est qu'en fait, il y a souvent un adressage qui se fait directement à l'université pour le transfert de technologies. En fait, ils ne savent pas à qui s'adresser. Donc cet Espace Entreprises permettra quand même de centraliser l'information et d'aiguiller les personnes sur les bonnes adresses.

Par contre, pour ce travail Espace Entreprises, il est prévu de se coordonner avec la communication faite via le SEFCA mais également avec la stratégie de communication de la SATT Grand Est et, en particulier, de Welience. On ne va pas travailler dans notre coin. Tout cela reste coordonné.

En fait, les reproches que nous font les industriels, c'est qu'ils ne savent pas à qui s'adresser réellement. En fait, ce qui se passe, c'est qu'au départ, il ne faut pas croire que les industriels ont toujours forcément bien identifié leurs besoins, ce qu'ils attendent de nous. Le but de l'Espace Entreprises est aussi de mieux formaliser leurs besoins pour, ensuite, les aiguiller de façon pertinente vers les bonnes personnes. Cela est essentiel, je pense. Je pense que c'est une approche qui est

professionnalisante pour nous de façon à ce que l'on ait un véritable guichet destiné aux entreprises. Je le vois comme ça.

Le Président.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- C'était dans le prolongement de la question de Laurence. Quels seront les moyens, du coup, de cet espace ?

Mme Maurel.- C'était ma deuxième. Je te l'offre.

M. Pellenard.- Je t'ai piqué l'idée. Les moyens humains et matériels aussi...

M. Guzzo.- Je sais, je ne l'ai pas précisé.

M. Pellenard.- ...sur cet espace dont je comprends tout à fait l'intérêt.

M. Guzzo.- D'accord, très bien. Les moyens humains. Sylvain Comparot va prendre en charge cette activité, ce service. Evidemment, je suis à ses côtés également pour rencontrer les industriels et organiser cet Espace Entreprises.

Ensuite, au niveau des moyens, c'est avec le service Communication que l'on va créer, en fait, le site Web et les différents accès, les liens avec les différentes structures. Donc je pense que cela va se faire dans ce cadre. Tu pensais à quoi comme moyens ?

M. Pellenard.- Est-ce un travail supplémentaire qui sera demandé au service Communication ?

M. Guzzo.- Si j'ai bien compris, cette création d'Espace Entreprises est intégrée dans la future stratégie de communication du service.

M. Pellenard.- D'accord. Donc il n'y aura pas de poste supplémentaire qui sera demandé ou de transfert de poste.

Le Président.- Le poste qui va servir de support à ce service, c'est, comme l'indiquait Jean, le poste de mon ancien directeur de cabinet qui est personnel en CDI de l'université et qui passe de mon cabinet à ce poste et qui crée, de fait, ce service Espace Entreprises. Donc il y a un emploi. Peut-être, à terme, sera-t-on amené à créer d'autres postes. On verra en fonction du développement. En fait, on a créé le modèle à partir de... On est la deuxième université en France à mettre en place ce type de structure. La première qui l'a fait, c'est l'université de Nantes qui est une grande université. Ils ont mis en place le même concept qu'ils ont appelé « Espace Entreprises ». Du reste, c'est la raison pour laquelle on a trouvé que cette dénomination était intéressante. L'Espace Entreprises à l'université de Nantes a démarré il y a quelques années. Ils ont commencé avec un poste. Et je crois qu'actuellement, il y a cinq personnes dans cet Espace Entreprises qui assurent cette fonction de tisser des relations avec le monde économique. Donc pour l'instant, on commence puis on verra comment les choses se construisent. Et on commence sur le cahier des charges de missions qui sont celles que Jean vient de vous présenter.

M. Pellenard.- Cette structure sera-t-elle censée être élargie à la COMUE à l'avenir ?

Le Président.- On verra. On n'en est pas là. Pour l'instant, dans les missions de la COMUE, ceci n'en fait pas partie. Cela ne figure pas. On verra. Cela aurait du sens.

M. Pellenard.- Dans le cadre d'un Isite (*suite inaudible*).

Le Président.- Cela aurait certainement du sens mais je pense qu'on a beaucoup d'autres questions à régler au niveau de la COMUE avant d'envisager de mettre en commun un Espace Entreprises. Il y aura beaucoup d'autres questions à régler entre nous. Mais c'est vrai, tu as raison. Cela aurait du sens dans le cadre d'une grande région unique de situer d'emblée l'action sur un périmètre de grande région. Mais je pense qu'on commence. On construit en Bourgogne et on verra dans quelques années s'il faut l'étendre.

M. de Mesnard.- C'est un petit peu comme pour Welience.

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Guzzo.- Ce que je peux ajouter, c'est que j'ai déjà présenté, en tout cas, ce concept à des cercles d'entrepreneurs bourguignons. Cela a vraiment été reçu favorablement parce qu'ils ont trouvé cela très pragmatique. C'est-à-dire que cela répond réellement à des besoins chez eux. Je pense qu'il y a une véritable attente des industriels par rapport à l'existence de ce guichet.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin puis Denis Lépicier.

M. Rollin.- Tout d'abord, je voudrais rappeler que je regrette d'avoir appris la création de cet Espace Entreprises le 7 janvier par *Le Bien Public*, donc quand même avant toutes les instances consultatives ou délibératives de notre institution. C'est le premier point. Il est important de le rappeler.

Je voulais rappeler quand même qu'au-delà de la concordance des dates et des changements de postes des uns et des autres qui font que cet Espace Entreprises, je ne vous dis pas que du côté de la communauté BIATSS n'est pas très bien vu, non pas l'Espace Entreprises lui-même, mais la direction. C'est un autre point.

La présentation, là, est encore beaucoup plus claire qu'elle ne l'avait été hier en comité technique. J'ai du mal à comprendre ce qui relève véritablement d'un service où là on voit quelles sont ses missions, quels sont ses objectifs et quels sont ses indicateurs sur lesquels on est capable d'évaluer l'efficacité de ce service. Là, nous sommes plus, à mon avis, sur une mission à long terme mais, au moins dans un premier temps, sur une mission de guichet unique mais aussi de coordination parce qu'on a un certain nombre de services qui fonctionnent actuellement et qui s'interrogent justement de leur place par rapport à ce service-là. En particulier, un certain nombre de personnels de la plate-forme d'insertion pro et du SEFCA m'ont interrogé pour savoir quel est leur rôle dans ce qu'ils font actuellement auprès des entreprises.

Pour la première fois, j'ai des contacts avec des personnels de Welience qui, tout à coup, découvrent que l'université existe du côté des personnels et qui s'interrogent aussi sur la façon dont ils vont entrer dans cette structure-là.

Et quand on voit la présentation que vous avez faite, Monsieur Guzzo, on a l'impression... Je reste sur cette impression de mission et non pas de véritable service. C'est pour cela que je voterai contre. Je l'ai expliqué. C'est vraiment sur cette notion-là qui, pour moi, n'est pas assez explicite.

Et surtout, cela me dérange toujours quand on crée un service associé. C'est-à-dire qu'on a l'impression que, quelque part, c'est un service qui fonctionne en très grande autonomie et qui n'a de compte à rendre à personne. Sauf à une entité au-dessus. Or, justement, je croyais que dans la réorganisation de l'université en pôles qui avait été mise en place il y a plus d'un an et demi, c'était justement pour essayer de mettre en place les services en transversalité. Or là, tout à coup, on découvre que quelques-uns sont mis en autonomie et cela me dérange parce qu'on ne sait plus quels sont les services référents autour de ce service.

Le Président.- Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- Je voulais juste témoigner effectivement. Vous avez évoqué les écoles d'ingénieurs tout à l'heure. A AgroSup, nous avons créé depuis quelques mois une nouvelle direction, la Direction des relations d'entreprises et formation professionnelle, dont l'objectif est d'essayer de regrouper un peu l'ensemble des types de relations qu'il peut y avoir avec les entreprises, qu'il s'agisse de la formation, de la taxe professionnelle effectivement, et toutes les questions de transfert, etc. On voit bien plutôt l'intérêt, dans la mesure où il y a pas mal de niveaux de relations différents, d'avoir une vision un peu regroupée et notamment essayer justement à travers des contacts d'un côté, par exemple du côté de la formation, de pouvoir envisager d'étendre - on va essayer d'avoir une approche de contrats, de partenariats plus large avec les entreprises qui permet d'associer des logiques de formation, des logiques de transfert, de lien avec les stages de formation, etc. Ça c'est une chose.

Il y a, pour moi, un point d'attention qui est dans l'attendu de cette direction, dont on voit bien quand même qu'il est très asymétrique dans la façon dont elle est présentée. C'est comment on met l'université ou les établissements au service de l'entreprise. Je pense que le rôle des établissements comme une université ou les écoles d'ingénieurs est aussi d'avoir un rôle sur ce qu'est l'entreprise aujourd'hui et notamment sur les questions de la responsabilité sociale, les responsabilités environnementales de l'entreprise. On voit que le contexte actuel nous amène à considérer qu'il faut faire bouger les choses dans le monde de l'entreprise sur un certain nombre de sujets et je pense qu'il y a un vrai objectif que doivent se donner les établissements publics dans ce domaine-là.

Et je trouve qu'aujourd'hui on met, sans trop se poser de questions quand même, toute la force publique un peu au service du monde de l'entreprise. Cela ne me semble pas satisfaisant parce que je crois que la force publique a aussi une responsabilité dans la capacité à faire évoluer le monde de l'entreprise. En agriculture, on est très concerné actuellement. Vous avez sans doute entendu parler du projet agroécologique du ministère de l'Agriculture mais c'est clairement cela. C'est de dire qu'il faut arriver à transformer ce qu'est aujourd'hui l'activité économique dans le monde agricole en intégrant de nouvelles dimensions. Je pense qu'il y a un vrai rôle des établissements publics de ce point de vue.

M. de Mesnard.- Ce n'est pas exclusif, à mon avis, parce que, pour rebondir là-dessus, il faut aussi leur donner le point d'entrée pour qu'ils viennent chercher chez nous notre message.

M. Guzzo.- Oui, le but c'est cela. C'est de créer du lien.

M. Lépicier.- Oui mais c'est essayer de rééquilibrer les attendus, c'est-à-dire que ce n'est pas l'université qui est au service. Il faut des attendus plus équilibrés, je pense.

M. Mercier.- Je suis tout à fait d'accord et je mène des recherches depuis une vingtaine d'années sur la question de l'éthique et de la RSE. J'ai été invité à plusieurs reprises par des industriels, le Medef Côte-d'Or, pour aborder ces questions. Et je crois, effectivement, que c'est justement une bonne opportunité d'entrer en lien et de faire connecter deux mondes qui parfois s'ignorent, qui se méconnaissent. Bien évidemment, les flux vont dans les deux sens.

J'enseigne également ces questions depuis vingt ans à l'intention des futurs cadres, en tout cas à l'IAE et dans les différentes universités où je suis passé. Je crois que c'est effectivement notre rôle aussi de faire en sorte que ces évolutions puissent se développer dans le monde économique. On est tout à fait d'accord.

Mais pour qu'on puisse avoir un impact sur le monde économique, il faut bien qu'il puisse y avoir des relations et qu'on puisse échanger, qu'on puisse convaincre parfois les industriels sur cette question du développement durable ou de la responsabilité sociale.

Par exemple, encore aujourd'hui, le Conseil régional se demande par quel biais toucher les petites entreprises. Parce qu'on fait référence parfois à des grandes entreprises qui ont les moyens sans doute pour mettre en place des stratégies de ce type mais la très grande majorité des dirigeants de PME peuvent être beaucoup plus réservés à l'idée d'investir des moyens supplémentaires sur des actions qui dépassent leur mission purement économique. Comme leur réflexe est d'abord la survie à très court terme, il est difficile d'élargir leurs horizons. Et je crois qu'il est utile effectivement que l'université apporte ces connaissances.

Je crois aussi, vous avez raison, au fait qu'on puisse former nos diplômés, les sensibiliser à ces questions. Sans être long, c'est aussi un des enjeux de l'IGE « Campus et développement durable » que nous proposons. Quand j'évoquais l'idée de qualité de vie à l'université, c'est aussi former des générations qui soient sensibles à ces questions comme à la question de l'égalité femmes/hommes.

Le Président.- Merci, Samuel. D'autres commentaires ? D'autres questions ? Non ? Si ce n'est pas le cas, je vais donc soumettre à votre approbation la décision de créer ce service Espace Entreprises comme un service associé du service Communication.

Y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Merci, Jean, de cette présentation et bravo. C'est aussi l'aboutissement de tout le travail que tu as mené depuis deux ans et demi.

22 pour, 2 contre

IV) Questions statutaires

• Statuts de l'université de Bourgogne

Le Président.- Un point rapide sur les questions statutaires qui, de fait, sera un point technique.

Vous vous souvenez qu'on a retravaillé à de multiples reprises sur les statuts de l'université de Bourgogne. Tout ceci a abouti, je crois, au mois de décembre (je crois que c'était pour le conseil d'administration de fin décembre) à ce que l'on revoit une nouvelle version des statuts en fonction d'un certain nombre de nouvelles prescriptions qui avaient été faites par le ministère.

On avait discuté longuement. On avait à peu près validé l'ensemble des points sauf un qui était à l'article 28, sur la structuration de la commission de la recherche où, dans les derniers échanges qu'on avait eus avec le ministère, devait apparaître une évolution des collèges de la commission de la recherche, avec une évolution sur le collège « 5 ». Je pense que vous avez tous le document. C'est à l'article 28.

Je vous rappelle l'histoire rapidement. L'organisation des collèges dans la commission de la recherche est soumise à une double contrainte, à un double équilibre. Il est nécessaire tout d'abord que le collège des enseignants de rang A soit égal au collège des enseignants de rang B. Cela veut dire que le collège « 1 » doit être égal à la somme des « 2 + 3 + 4 ». Et quand on fait cela, cela amenait à un collège « 4 » de 2 personnes.

Et puis il y a une chose qui était passée inaperçue et que les services juridiques du ministère nous ont dit à la fin de l'automne, c'est qu'il y a une deuxième contrainte : il faut que le collège « 5 » fasse 50 % de « 4 + 5 + 6 ». Quand on fait cela, cela modifie ce qui était prévu initialement qui était : le collège « 4 » à 2 personnes, le collège « 5 » à 2 personnes, le collège « 6 » à 2 personnes. Or, comme il faut que « 5 » fasse 50 % de « 4 + 5 + 6 », la seule solution était que le collège « 5 » fasse 3 personnes, le collège « 4 » restant à 2, et que le collège « 6 » passe à 1 personne. C'est un petit peu d'arithmétique mais cette arithmétique nous est imposée.

On avait débattu de tout cela au conseil d'administration du mois de décembre sans difficulté de fond mais avec une remarque importante que nous avait faite Jean-Emmanuel Rollin, c'est qu'à partir du moment où les personnels étaient concernés, et notamment on modifiait l'équilibre des personnels entre le collège « 5 » et le collège « 6 », il fallait que ce point soit débattu préalablement en comité technique. Vous en aviez fait une question de principe. C'est quelque chose qui est tout à fait juste, tout à fait légitime. On a donc redébattu de ce point au comité technique de mi-janvier. Le comité technique a donné son accord. Je pense qu'il l'a donné à l'unanimité. Je ne pense pas qu'il y ait eu de difficultés sur ce point. Le comité technique ayant donné son accord sur ce point, on revient vers le conseil d'administration maintenant pour valider l'ensemble de l'évolution des statuts puisqu'on avait interrompu le vote sur l'évolution des statuts au mois de décembre. On l'avait sous-tendu à la délibération du comité technique.

Je vous propose donc qu'on adopte les statuts tels qu'ils ont été amplement débattus. Louis ?

M. de Mesnard.- Je m'aperçois d'un petit point. C'est beaucoup plus loin. C'est tout à la fin des statuts. C'est quand on liste les instituts et écoles mais cela doit être à la dernière page, je crois, ou à l'avant-dernière page. Tout à la fin... Encore...

Oui, voilà. Je proposerais que l'on mette « 8 instituts et écoles », et on garde la même liste. C'est juste un affichage. Pourquoi ? Parce que le décret L.713-9 parle d'« instituts et écoles » et il ne distingue pas les instituts et écoles. On a échangé tout à l'heure. Il me semble que c'est mieux. Pour la communication de l'IAE, en particulier. L'IAE s'appelle « IAE Dijon, école de management » et, en fait, le décret ne distinguant pas les deux, je pense que l'on devrait mettre « 8 instituts et écoles » et on colle la liste telle qu'elle est. L'IAE, les IUT, l'ESIREM, l'ESPE. Cela cadre bien au décret tel qu'il est, à mon avis. Mais je vois Mme Manciaux qui me jette des regards noirs. *(Rires)*

Mme Manciaux.- Ah non...

Le Président.- Je ne suis pas compétent là-dessus, Louis. Simplement, je dois dire que tout cela a été discuté mot à mot, virgule à virgule,...

M. de Mesnard.- Mais je ne m'en aperçois que maintenant.

Le Président.- ...avec les services du ministère. Je comprends ton point de fond mais je n'ai pas trop envie de modifier quelque chose dont chaque virgule a été...

M. de Mesnard.- C'est vrai que là, on fait une distinction qui, en fait, n'a pas lieu d'être.

Le Président.- Oui, tu as sûrement raison mais je ne sais pas ce que vous en pensez.

Mme Manciaux.- D'un point de vue strictement juridique, l'IAE est bien un institut et pas une école.

M. de Mesnard.- Oui. Le décret parle d'instituts et écoles.

Mme Manciaux.- On a repris le décret de création de l'IAE...

M. de Mesnard.- Oui, oui...

Mme Manciaux.- ...et effectivement, l'IAE est cité comme un institut. D'ailleurs, comme tous les IAE de France.

M. de Mesnard.- C'est surprenant mais je ne m'en étais pas rendu compte avant.

Le Président.- Je n'ai pas trop envie qu'on...

M. de Mesnard.- Oui, oui... OK.

Le Président.- Je comprends ton point. En même temps, on arrive au bout d'un chemin qui a été un petit peu long et complexe.

M. de Mesnard.- Je comprends.

Le Président.- On a eu, à plusieurs reprises, affaire à des impératifs juridiques. Je préfère qu'on ne fasse pas cette modification. D'autres remarques ?
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est simplement pour faire remarquer, puisqu'on me taxe souvent de dogmatique, que pour une fois on va voter ces statuts. Non mais il faut que je le fasse remarquer parce que quand même, je vous l'ai souvent dit, je fais des critiques, mais aussi le fait que vous avez équilibré ces sièges pour les personnels BIATSS, je ne vous cache pas qu'au comité technique, certains de mes collègues n'étaient pas forcément favorables à voter l'ensemble des statuts parce que deux points les dérangent beaucoup plus mais que cela a pesé dans la balance pour accepter l'approbation. Donc quand on nous parle d'être dogmatique, on sait aussi faire preuve de pragmatisme. C'est ce que je voulais souligner.

Le Président.- En tout cas, dans cette affaire, vous avez soulevé une question de fond, une question de principe qui était justifiée. Je n'ai pas de souci. Vous aviez parfaitement raison.

Je vous propose donc d'adapter finalement les statuts révisés.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (24 pour)

V) Questions financières

Le Président.- On doit maintenant aborder des questions financières et des questions relatives à des conventions et contrats que tu vas aborder, Marie-Geneviève.

1. Tarifs, subventions et dons

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, le vote sur les tarifs, subventions et dons. Avez-vous des corrections ou des commentaires à faire ?

Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (24 pour)

2. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Il n'y a pas de sorties d'inventaire pour ce CA. Je vous propose donc de passer au point VI.

VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

Le Président.- Approbation de conventions et de contrats.

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Pardon... Là encore, avez-vous des commentaires à apporter ? On est sur l'approbation de conventions avec versement de subvention.

Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (24 pour)

2. Compte rendu des marchés passés en 2014

3. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Après, ce sont les comptes rendus, donc pas de vote... Si ?

Mme Manciaux.- Non.

Mme Gerrer.- C'est comme d'habitude.

Mme Manciaux.- Parfait.

Le Président.- L'autre point ne nécessite pas de délibération, c'est cela ?

Mme Manciaux.- C'est cela. C'est juste un compte rendu des marchés passés en 2014.

Le Président.- Merci. Est-ce que Grégory est là ?

Mme Gerrer.- A force de dire à Grégory qu'il peut traîner un peu, il finit par traîner trop. Mais il va arriver.

Intervenant.- On est pile à l'heure pour une fois.

Mme Gerrer.- On peut peut-être, si vous êtes d'accord, passer au point VIII.

Le Président.- Oui, tu as raison.

Mme Gerrer.- Il arrive. Je viens de lui envoyer un SMS.

Le Président.- D'accord.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Le point VIII est un point qui est inscrit à l'ordre du jour à la demande de l'UFR SVTE qui souhaite nommer deux structures, une salle de réunion, d'une part, et, d'autre part, un jardin jurassique, du nom de deux personnes qui sont deux biologistes.

La salle de réunion serait nommée au nom de Mme Wangari Muta Maathai qui est une biologiste kényane. Elle a été la première femme en Afrique de l'Est à obtenir une licence de biologie. Elle a été professeure d'anatomie en médecine vétérinaire, militante politique et écologiste, et fondatrice du Mouvement de la ceinture verte. Elle a été surnommée « la femme des arbres ».

En 2004, Mme Maathai a été la première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la Paix pour sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix.

L'UFR SVTE souhaite très symboliquement donner le nom de Mme Maathai à sa salle de réunion.

La deuxième proposition qui nous est faite est de nommer le Jardin jurassique... Alors, Pierre, je ne sais pas ce qu'est un jardin jurassique. Tu vas peut-être pouvoir nous l'expliquer.

M. Rollin.- C'est ta spécialité, là. *(Rires)*

M. Pellenard.- Ce qu'on appelle « le Jardin jurassique » est une salle de collections avec un grand nombre de vitrines et de collections de minéraux et de fossiles. Nous l'ouvrons régulièrement pour nos étudiants pour des raisons pédagogiques et à nos lycéens lors de la Journée portes ouvertes (JPO) et pour les personnes qui souhaitent visiter ces collections.

Le Président.- D'accord mais c'est une salle, en fait.

M. Pellenard.- C'est une salle.

Le Président.- En fait, je me disais qu'il y avait un jardin.

M. Pellenard.- C'est...*(suite inaudible)*.

Le Président.- Donc la proposition de l'UFR est de la nommer au nom de M. Jean-Henri Delance qui a été chercheur en paléontologie au CNRS. Il est devenu enseignant-chercheur de notre université en 1973 où il a fait toute sa carrière. Il a d'abord abordé la recherche par l'étude de foraminifères. Ensuite, il s'est consacré à l'étude des brachiopodes qui étaient le sujet de sa thèse en 1974. Dans le cadre de sa thèse, M. Delance a inauguré, en France, l'utilisation des méthodes statistiques multivariées en paléontologie. Il s'est intéressé également à la paléoécologie, à la biostratigraphie du jurassique inférieur et moyen. Et il a beaucoup œuvré pour la valorisation des collections de paléontologie de l'université de Bourgogne, en particulier pour la création et la valorisation de la salle de conservation et d'exposition qui est cette salle dont tu parlais et que l'UFR souhaite lui dédier.

Ce sont deux personnalités éminentes, rayonnantes. Je pense qu'on a tout à gagner à donner leurs noms à ces deux salles. Je sou mets donc à votre approbation cette demande de l'UFR SVTE.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (23 pour)

Je vous remercie et je passe la parole, de fait, à Grégory pour les comptes rendus de la CFVU qui a eu lieu ce lundi.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 02 février 2014

1. Structuration en champs de formation de l'offre de formation en vue de l'accréditation

M. Wegmann.- Bonjour. Comme premier point, nous avons la structuration en champs de formation de notre formation en vue de l'évaluation dans un premier temps. La CFVU a voté à l'unanimité les six champs suivants que je vais vous lister. Ensuite, je vous donnerai éventuellement quelques éléments de contexte. Donc premier champ, « Environnement, Terre, Aliments »... On va vous les projeter... Ce n'est pas la dernière version, ce n'est pas la peine. Ce n'est pas celle qui a été votée lundi.

Je vous liste à l'oral ce qui a été voté lundi à la CFVU. Ce n'était pas... Je vais vous demander de reprendre.

1. « Environnement, Terre, Aliments ».
2. « Sciences et Techniques ».
3. « Santé, Sport, Psychologie ».
4. « Droit, Science politique, Economie ».
5. « Sciences humaines, Lettres, Langues ».
6. « Formations technologiques, Ingénierie, Management ».

Je précise les évolutions qui ont amené à ce vote. Les champs « Formations technologiques, Ingénierie, Management », la proposition qui est faite est de les réunir en un seul champ.

Le champ « Sciences humaines, Lettres, Langues », la proposition est de faire évoluer ce champ en remplaçant « Humanité » par « Sciences humaines ».

Et l'autre évolution par rapport à la version antérieure, c'est « Santé, Sport, Psychologie » puisque nous avions « Santé, Sport, Cognition ». Les débats ont mis en avant cette solution « Santé, Sport, Psychologie ».

Je rappelle quelques points importants parce que ce n'est pas forcément très clair dans le titre. En fait, cette structuration en champs de formation nous est demandée par le HCERES pour l'évaluation de nos formations. Nous avons donc à faire remonter au HCERES ces champs de formation pour le 26 mars, ce qui nécessite un vote aujourd'hui pour que nous puissions, après, faire tout le travail de collation, de distribution des mentions existantes dans ces champs. Ce n'est qu'ultérieurement qu'il faudra se prononcer à nouveau pour décliner des champs de formation pour la future accréditation. C'est quelque chose qu'il faut bien comprendre. On fait des réunions là-dessus mais on n'est pas forcément tous porté sur ces questions.

Il y a deux temps. L'évaluation du passé, de notre contrat passé, les formations existantes, et la future accréditation qui sera un temps qui viendra un peu plus tard mais qui démarrera assez rapidement.

Voilà, grosso modo, le contexte.

Il y a eu des échanges sur les champs, sur certains intitulés. Vous voyez. On a abouti à... C'est la neuvième version. J'ai compté toutes les versions que l'on avait égrenées au fil du temps. Récemment, il y a encore eu des discussions sur les domaines Sciences, Vie, Terre et Environnement. Je vous donne les éléments qui

ont été votés par la CFVU. Je suis à votre disposition pour des explications de texte et pour prolonger les débats.

Le Président.- Débat qui est important, effectivement. Laurence.

Mme Maurel.- J'ai été un petit peu étonnée, je vous avoue, en recevant les documents du CA même si je comprends, bien sûr, que les débats de la CFVU peuvent faire évoluer les choses et qu'on ait des documents différents mais pour ce qui est du domaine « Santé, Sport, Psychologie », on est parti de « Santé, Sport »... Alors, je ne sais plus si c'était « Santé, Sport ». Peut-être que je me trompe. En tous les cas...

M. Wegmann.- « Cognition ».

Mme Maurel.- ...je me souviens qu'il y avait « Apprentissage » tout au début.

M. Wegmann.- Tout au début.

Mme Maurel.- On a d'abord commencé par « Apprentissage ». Ensuite, « Apprentissage » est devenu « Cognition » et...

Mme Vinter.- Non. Ensuite, c'est devenu « Sport ».

Mme Maurel.- Pardon ?

Mme Vinter.- « Cognition », c'est beaucoup plus... C'est après. Ensuite, c'est devenu « Sciences, Sport ». Sport n'a pas voulu d' « Apprentissage ». C'est donc devenu « Sport ».

Mme Maurel.- Donc après, c'est devenu « Santé, Sport, Cognition ».

Mme Vinter.- Voilà.

Mme Maurel.- D'accord, j'ai oublié une étape. Et maintenant, on en est à « Santé, Sport, Psychologie ». Alors, je parle ici au nom d'une composante à laquelle j'appartiens qui est l'ESPE. Cette composante est en train de se construire, en train d'essayer de faire vivre une communauté. J'espère qu'on y arrivera. Je suis un peu surprise que dans les champs de formation de l'université de Bourgogne, il n'y ait nulle part le terme « Apprentissage » alors qu'il me semble que dans le même temps, l'université de Bourgogne met en avant (à juste ou à mauvaise raison, l'avenir nous le dira), met en avant en tous les cas, la spécificité de l'ESPE qu'elle a construite, la spécificité de cette communauté qui travaille autour d'un objet qui est quand même l'objet de l'apprentissage, qu'il soit au premier degré, au second degré, dans l'enseignement spécialisé, etc., qui comprend, bien sûr, la sociologie, la psychologie... Nos appuis théoriques sont évidemment divers de par le métier de formateur que nous exerçons. Et je suis un peu surprise qu'on soit passé comme cela par des jeux successifs, à voir totalement disparaître, puisque le terme « Cognition » pouvait encore... On rappelle, bien sûr, l'idée de l'apprendre. Et là, plus du tout. Je ne peux pas être d'accord avec cette disparition.

Le Président.- C'est une décision, me semble-t-il, qui a été prise, il y a un bon moment, dans la construction du processus.

Mme Maurel.- Cognition, non.

Mme Vinter.- (*Intervention inaudible*)

Le Président.- Non, « Apprentissage ».

Mme Vinter.- Oui, cela fait déjà un petit moment. C'est dans le rapprochement et l'homogénéisation avec les champs de la Franche-Comté, STAPS en Franche-Comté ayant obtenu un champ « Sciences de la santé et Sciences du sport ». Donc par homogénéisation, il fallait introduire « Sciences du sport » ici puisque je rappelle que ce sont les formations existantes et que toutes les formations de STAPS chez nous sont cohabilitées avec celles de Franche-Comté. Donc l'homogénéisation de ces deux champs s'imposait. D'où l'apparition des sciences du sport.

Après, la proposition était, effectivement, de mettre « Cognition ». C'est donc seulement à la CFVU d'il y a deux ou trois jours que « Cognition », manifestement, a disparu pour « Psychologie ».

Alors, j'imagine dans le raisonnement... On n'en a pas discuté, donc je ne sais pas ce qui a pu présider au choix mais j'imagine qu'une partie des formations de psychologie ne se reconnaît pas sous « Cognition ». Cela doit être cela le gros de...

Mme Maurel.- Une partie de l'ESPE ne se reconnaît pas sous « Psychologie ».

Mme Vinter.- Par ailleurs, on sait que les masters MEEF ne se font pas évaluer. Il est vrai que la logique des masters MEEF n'entrera pas dans le rationnel qu'il faudra écrire pour les champs de formation. Les champs de formation, du point de vue rationnel, vont devoir essayer de mettre en commun tout ce qui relie les formations, donc licences et masters et licences professionnelles, qui sont derrière ces intitulés. Donc ces champs de formation doivent être cohérents avec les mutualisations existantes aujourd'hui entre nos parcours puisque cela facilitera le contenu substantiel qui devra être mis dans les champs de formation.

Alors, les MEEF n'étant pas soumis à évaluation, c'est vrai que les MEEF, de ce côté-là, ne seront pas mentionnés.

Mme Gerrer.- Par contre, à la nouvelle offre de formation, on pourra être réintroduit ou on sera réintroduit.

Mme Vinter.- Comme l'a dit Grégory, ces champs seront amenés à être rediscutés pour la nouvelle offre.

Mme Gerrer.- D'accord.

Mme Vinter.- Là, il s'agit de rationaliser l'offre existante...

Mme Gerrer.- Pour l'évaluation des formations actuelles.

Mme Vinter.- Voilà.

Mme Gerrer.- D'accord.

Mme Vinter.- C'est l'offre existante du bilan. Donc il faut se mettre dans les conditions les plus, disons, avantageuses, en regroupant les choses qui sont regroupées déjà. Typiquement, par exemple, Psychologie et Sport ont des parcours en commun. Voilà pourquoi ils se retrouvent là. Par contre, Psychologie n'a aucun parcours en commun avec Sciences humaines. Voilà pourquoi ils sont détachés des Sciences humaines. Il y a des rationalisations, derrière, qui correspondent aux formations actuelles.

Mme Gerrer.- J'avoue que j'ai décroché pendant, j'allais dire trois mois, non pas trois mois, mais pendant trois semaines et que, du coup, je n'ai pas suivi l'évolution et que je m'en mords les doigts maintenant parce que je vois Psychologie. Au début, c'était au 17 décembre, il y avait encore « Apprentissage » au dernier CA. En trois semaines en quelque sorte, on est passé de « Cognition » à « Psychologie » maintenant. Du coup, l'ESPE n'est absolument pas représentée. J'entends bien ton argument mais nous serons particulièrement vigilants à la prochaine offre de formation pour que réapparaisse « Apprentissage » ou « Education-Formation » ou quelque chose dans lequel on se reconnaisse, ce qui n'est pas du tout le cas ici.

Mme Vinter.- Il y aura un autre point où on va en discuter, mais le résultat de ces champs tels qu'ils sortent de la CFVU (je n'ai pas suivi non plus les tout derniers changements) sont, disons, le résultat d'une confluence la plus grande entre nos propres formations et leur partage et mutualisation et également celles qu'on partage avec Besançon parce que dans le cadre d'un rapprochement à travers une COMUE, il serait étonnant de présenter des cartes de formation différentes alors que les formations sont communes. Donc il a fallu faire cet équilibre.

Mme Gerrer.- J'entends bien. Nous sommes en discussion, bien sûr, avec l'ESPE de Franche-Comté. C'est évident. Je sais que les recteurs poussent à ce que les ESPE entrent dans la COMUE. J'ai entendu cela. C'est sûr que nous serons, toutes les deux, les deux ESPE, très vigilantes pour la prochaine offre.

Mme Vinter.- Besançon n'a pas plus de champ de formation « Apprentissage » ou « Education-Formation ».

Mme Gerrer.- Non, je sais. Par contre, ils insistaient pour avoir un champ à eux « Education » mais bon.

Mme Vinter.- Non.

Mme Gerrer.- Nous ne demandons pas cela. Cela me semble un peu exagéré.

Mme Vinter.- Le problème, c'est que sur l'existant, on n'aurait pratiquement rien à faire évaluer.

Mme Gerrer.- Non, je sais bien. J'ai bien compris. Si c'est...

Mme Vinter.- Puisque ce sont les mêmes (*mot inaudible*) de l'évaluation.

Mme Gerrer.- Si c'est l'évaluation de l'existant, je ne dis rien. Par contre, on sera vigilant pour la prochaine fois, c'est sûr.

Mme Vinter.- Oui. La prochaine, je pense qu'il faudra voir tout ce qui remonte. Ces champs sont amenés à se modifier.

Mme Gerrer.- D'accord.

M. Wegmann.- Je peux même préciser qu'il sera demandé assez prochainement dans les composantes de faire remonter des fiches d'intention pour la nouvelle offre de formation, cette fois, des fiches d'intention structurées en mention parcours, et à partir de cette première remontée, on pourra faire un travail de synthèse qui permettra de faire ressortir des lignes de force et peut-être des orientations un peu différentes de celles-ci.

Mme Manciaux.- Il faudrait allumer vos micros, s'il vous plaît.

M. Wegmann.- Oui mais je ne pouvais pas.

Le Président.- C'est moi qui l'ai bloqué. Laurence, tu veux intervenir et ensuite Pierre.

Mme Maurel.- J'aurais d'abord une question à M. Wegmann puisque j'aimerais quand même bien savoir ce qui s'est passé en CFVU pour que cela passe de « Cognition » à « Psychologie ». C'est ma première question.

J'ai une autre chose à dire dans la foulée. Ensuite, si vous me le permettez, je vous laisserai me répondre.

Je comprends bien la question de l'évaluation et le fait que les masters MEEF ne sont pas dans cette évaluation. Ce qui me chagrine, en revanche, c'est que l'université choisisse de faire l'impasse sur tout un champ de formation dont elle s'est dotée, encore une fois, en créant cette ESPE, uniquement pour des questions d'évaluation. Il y a donc un champ de formation qui disparaît et que, pourtant, nous portons. Que l'université de Bourgogne porte. Que tu portes, Alain. Je crois que tu as assez dit et assez affirmé que tu portais la création de cette ESPE. Cela me fait craindre pour l'avenir parce que cela veut dire que les champs qui ne seront pas évalués disparaîtront de la lisibilité de ce qui se fait à l'université de Bourgogne. Je pense que comme message lancé à destination des personnels de l'ESPE, en tous les cas du département MEEF, ce n'est pas très heureux vraiment.

Le Président.- Mais si j'ai bien compris, c'est l'Etat lui-même qui a décidé que les ESPE n'étaient pas évaluées.

Mme Vinter.- Oui.

Mme Maurel.- Ce n'est pas l'Etat qui a décidé de faire passer de « Cognition » à « Psychologie ».

Le Président.- Non, c'est exact. Je ne vois pas... Ce sont deux problèmes distincts.

Mme Vinter.- Oui mais « Cognition », là c'est un petit peu autocentré parce que cela ne rend pas beaucoup compte non plus d'un master MEEF spécialisé en physique-chimie ou en mathématiques...

Mme Gerrer.- Non, c'est sûr qu' « Apprentissage » nous allait mieux.

Mme Vinter.- ...Donc ce terme, franchement, à partir de là, a un sens dans une acceptation large pour les masters MEEF premier degré.

Mme Maurel.- Oui, dans une acceptation large, on est d'accord.

Mme Vinter.- Mais après, au deuxième degré, très sincèrement, il n'est pas heureux non plus du tout. Donc cela ne me choque pas. Personnellement, comme vous le savez, j'aurais préféré que l'on reste à « Santé et Apprentissage ». Il se trouve qu'il a fallu évoluer pour plein de raisons et, ces raisons, on vient de les rappeler. Ce sont des raisons de consensus et de négociations. Le passage entre « Cognition » et « Psychologie » n'est pas essentiel. Je pense que c'est l'étape de transformation entre « Santé et Apprentissage » puis « Santé, Sport, Cognition » ou « Santé, Sport, Psychologie » qui, là, est un changement.

M. Wegmann.- Sur ce point, je tiens à préciser que lors de la CFVU, j'ai fait les deux propositions, « Cognition » et « Psychologie ». Et les débats, les échanges étaient unanimes. Les personnes présentes qui ont voté pour, préféraient « Psychologie ». Je n'avais pas d'idée préconçue sur la question pour différentes raisons.

Le Président.- Avec un argument qui était fort, c'est que « Cognition », en fait, correspond pour l'essentiel à la Psychologie du développement et que la Psychologie sociale, par exemple, qui représente un champ important ne se reconnaissait pas dans « Cognition ». Par contre, elle pouvait se reconnaître dans « Psychologie ». C'est l'argument qui a été déterminant, en fait. Puisque tu demandes la raison, c'est l'argument qui a été déterminant en CFVU pour retenir « Psychologie ».

Mme Maurel.- Ce que je déplore, c'est que nous ne nous reconnaissons dans rien et nulle part.

Le Président.- Mais vous n'êtes pas évalués. Donc en fait...

Mme Maurel.- Il n'y a pas que l'évaluation dans la vie. Il y a aussi ce que porte notre université.

Le Président.- C'est vrai mais, en l'occurrence, on est dans une démarche de préparation à....

Mme Maurel.- L'évaluation. L'excellence. L'évaluation. L'excellence...

Mme Vinter.- Oui mais on aurait jamais fait ces champs de formation si le HCERES ne nous les avait pas demandés. C'est un exercice factice avec lequel on est en train de retraduire nos formations a posteriori.

Mme Gerrer.- Pense à ton micro, s'il te plaît.

Mme Vinter.- Oui. Il faut reconnaître que l'on n'aurait jamais procédé à ces définitions de champs de formation si on n'était pas évalué. J'espère que cela aura, au final, un intérêt. Pour le moment, je ne le vois pas fondamentalement puisqu'il porte sur des formations qui sont existantes et qui ont été pensées par rapport à quatre champs qui étaient Arts, Lettres... Je ne sais plus comment on les déclinait mais vous le savez, A, L, E, L. On aurait très bien pu s'arrêter là. Cela nous aurait occupé un peu moins de temps que cela nous occupe. Le gain, on le verra peut-être. Pour le moment, il n'est pas si facile à voir. Donc c'est bien lié à la démarche d'évaluation que l'on aboutit à cette disposition sur les champs de formation.

Le Président.- Et je rebondis sur la remarque qu'Annie faisait. En réalité, nous, notre premier souhait, je dis « nous », l'équipe de gouvernance, était bien « Apprentissage et Santé ». La raison en était que l'on proposait, en tout cas on imaginait un lien très fort avec les domaines de recherche que l'on a votés. Et comme on a un domaine de recherche qui est « Apprentissage et Santé », on souhaitait « Apprentissage et Santé ». C'est effectivement un ensemble de contraintes internes et externes et de compromis, parce que tout cela, ce sont des équilibres qui se construisent. Comme Grégory le disait, c'est la neuvième version. Cela fait trois mois que l'on discute de cela en écoutant en interne les collègues de l'université, en essayant de tenir compte, en cohérence autant que possible, de ce qui se fait avec nos partenaires, notamment de Franche-Comté, pour qu'on trouve un équilibre qui n'est parfait pour personne mais, comme tous les équilibres, il représente le point d'équilibre qu'on peut espérer trouver.

Je pense qu'on a encore un point qu'il faut qu'on traite parce qu'on ne l'a pas traité en CFVU mais parce que la formation n'était pas arrivée à ce moment-là, qui est le point de la Biologie et des Sciences biologiques, dont je pense qu'il faut qu'on débattenne parce que, pour le coup, c'est quelque chose qui est évalué et qui est un point important de notre offre de formation.

Vas-y, Pierre.

M. Pellenard.- Je peux être le porte-parole de l'UFR SVTE. Un certain nombre de collègues biologistes, dont je ne suis pas, estiment que la Biologie ou les Sciences de la vie n'apparaissent pas ou, en tout cas, sont trop diluées dans les champs de formation tels qu'ils sont proposés. Effectivement, on peut retrouver la Biologie à travers « Aliments » ou « Environnement », notamment pour l'Ecologie, dans le premier item et, dans le troisième item, avec « Santé ». Mais ces collègues auraient souhaité que le terme « Biologie » ou « Sciences de la vie » apparaisse plus distinctement, notamment par rapport à la mention de licence qui s'appelle « mention Biologie » et qui intègre à la fois de la biologie et aussi de la géologie.

Pour que chacun comprenne, il y a une mention Biologie dans l'UFR SVTE. Ensuite, il y a trois mentions au niveau du master qui est Sciences Vie Santé. Là, on voit que l'on est à cheval sur « Vie » et « Santé », donc on peut l'inscrire dans l'item 3 « Santé, Sport, Cognition ». Il y en a une qui est « Environnement Terre

Evolution Climat ». Elle ne pose pas de problème puisqu'on va la retrouver dans « Environnement, Terre, Aliments ». Et puis une troisième qui est Sciences des aliments. Celle-là ne pose pas non plus de problème. Donc on retrouve bien deux des mentions des master dans le premier item « Environnement, Terre, Aliments ». Donc la proposition que faisait Michel Narce, le directeur de l'UFR SVTE, était de rattacher éventuellement « Vie » à « Environnement, Terre, Aliments » de façon qu'il y ait une cohérence. Que cela fasse finalement écho à l'intitulé de l'UFR qui est « Sciences, Vie, Terre, Environnement ».

Le Président.- Louis ?

M. de Mesnard.- Je reviens sur ce qu'a dit Annie et aussi sur ce qu'a dit Pierre. Le HCERES demande à ses experts de bien regarder si les mentions de master et si les licences s'intègrent bien dans les champs de formation. C'est donc tout à fait important du point de vue du HCERES. Je reconnais que pour nous, cela paraît artificiel. En même temps, il semble qu'apparemment, les champs de formation, je dirais, « pépères » du genre, vous voyez, Economie, Gestion, etc., sont assez mal vus. Au contraire, il semble qu'il faille trouver des choses assez innovantes. Mais ensuite, il faut bien travailler, chaque mention et licence doivent bien travailler pour montrer qu'elles s'intègrent dans le champ. On en est là.

Le Président.- D'accord.

Mme Vinter.- Alors, l'aspect innovant, c'est exactement ce qu'on avait. C'est notre toute première proposition. C'était d'essayer de calquer les champs de formation sur les champs de recherche. Et on a essayé de préserver les champs autant que faire se peut. Mais vous voyez qu'il y a eu une incompréhension globale de tous nos collègues quant à l'importance de ces champs. Chacun a voulu retrouver qui l'intitulé de son master, qui l'intitulé de son UFR, qui... Donc des choses qui vont finir par être effectivement classiques. « Droit, Eco, Science politique », c'est l'intitulé de l'UFR. Cela n'a plus aucun intérêt, je pense. Simplement, vu les résistances générales face à la démarche, vu qu'elle est nouvelle, je pense qu'il vaut mieux essayer de trouver ces compromis-là que d'essayer de discuter en quoi... Peut-être trouver, faire ressortir des forces comme « Marché », « Gouvernance »... Personnellement, c'est ce que j'aurais fait à la place des collègues de Droit en disant que le mot « Marché », c'est quand même nos forces de recherche. « Gouvernance » peut être des forces de recherche en gestion. Vous voyez. Et puis pour moi, « Marché », quand j'entends cela, je ne pense pas aux Sciences biologiques. Je ne suis pas étonnée de trouver des masters de droit ou de gestion sous ces intitulés. Je pense que cette démarche aurait été plus originale justement. On voit qu'elle est un échec dans la compréhension et dans l'acceptation des collègues. Et d'une certaine façon, Sciences, Vie ou Biologie... D'abord, nous le demander aujourd'hui alors qu'en CFVU, il y a eu unanimité sur les autres champs...

M. Pellenard.- Cela avait quand même été demandé par Michel Narce qui avait envoyé un courrier en ce sens. On a évoqué ce point-là au dernier CA de décembre.

Le Président.- Peut-être. Cela m'a un peu échappé. J'ai le souvenir précis d'une discussion avec Michel où lui semblait d'accord. On avait discuté de

« Sciences et Techniques », et sous le vocable « Sciences », à ce moment-là, cela ne lui semblait pas gênant que l'on intègre...

Mme Vinter.- Ce n'est pas évident.

Le Président.- ...Sciences biologiques.

Mme Vinter.- Oui,

Le Président.- On avait discuté aussi de l'écartèlement des Sciences biologiques entre « Environnement, Terre, Aliments » et « Sciences et Santé ». A ce moment-là, cela ne semblait pas lui... Alors, il est possible que j'ai sauté un courrier ou qu'il ne soit pas arrivé jusqu'à moi. Je ne sais pas. De plus, il n'y a pas eu de remarque en CFVU l'autre jour. Ceci dit, je veux bien qu'on rediscute. On est là, en CA, pour cela après tout.

Mme Vinter.- On avait une proposition qui était, pour tenir compte et accommoder cette demande, de repartir sur l'idée « Sciences et Techniques ». La solution pourrait être de mettre « Sciences et Techniques, Biologie ».

Le Président.- Cela me va bien.

Mme Vinter.- Oui mais, en fait, je reviens encore dessus.

M. Pellenard.- Je suis d'accord avec...

Mme Vinter.- Parce qu'il y a un vrai souci, cette fois-ci, de logique d'offre de formation. Si on fait cela, c'est pour accommoder le problème qu'ont les Sciences biologiques avec leur licence. C'est ce que Pierre vient d'expliquer. Parce que du côté des masters, les masters ont une entrée qui convient parfaitement entre « Environnement, Terre, Aliments » et « Santé, Sport ». Les trois masters sont là...

Le Président.- D'accord.

Mme Vinter.- ...Donc si on ouvre le terme « Biologie » dans « Sciences et Techniques », cela veut dire que l'on construit une offre de formation dans laquelle on a une licence qui, à l'intérieur de ce champ de formation, ne donne lieu à aucun master. Donc on a une offre de formation qui déconnecte absolument la licence des masters.

M. Pellenard.- Donc on aura trois groupes d'experts, (*suite inaudible*).

Mme Vinter.- Je trouve cette logique absurde. C'était bien pour cela qu'on ne se souciait pas trop de la Biologie en tant que telle dans le sens où la licence pouvait apparaître à la fois dans le champ « Environnement, Terre, Aliments » puisqu'une partie de la licence se projette dans ces masters et, à la fois, dans « Santé, Sport, Cognition » puisque l'autre partie de la licence se projette dans ce deuxième champ. Ceci étant, en réfléchissant, maintenant, dans l'après-midi, là, une solution alternative, s'il faut absolument accommoder avec cette exigence-là, serait « Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques » parce que ne mettre que

« Biologie », cela fait bizarre. C'est la proposition. Et ils inscriraient leur licence dans ce champ-là.

M. Pellenard.- C'est une proposition raisonnable, effectivement.

Le Président.- Si cela peut être l'ultime position d'équilibre, pour moi, c'est OK. Effectivement, d'accord. Avec cette clé d'entrée, la licence... Effectivement, c'est vrai que c'est cohérent.

M. Wegmann.- Il est important de rappeler qu'une mention peut être rattachée à deux champs en fonction des besoins et des logiques.

M. de Mesnard.- Voire à plusieurs établissements.

Mme Vinter.- Mais si vous voulez mon opinion personnelle, cela n'apporte strictement rien.

Le Président.- Non.

Mme Vinter.- Je ne sais pas, dans la logique de la construction de l'offre, il faudrait rattacher de la même façon la licence biologique en discutant, dans le champ, quels sont les éléments de la licence qui préparent aux masters « Environnement, Terre, Aliments » puis, dans le champ « Sport », quels sont les éléments de la licence qui préparent au master « Biologie Santé ». Mais de nouveau, je pense qu'il y a des incompréhensions générales. Il y a trop à vouloir une petite identité. Le but et la rationalité de la chose échappent.

M. Pellenard.- Disons que cela limitait un peu les Sciences biologiques à l'entrée « Aliments » et à l'entrée « Santé » alors qu'il y a d'autres sous-disciplines de la Biologie. Tous les biologistes ne s'y retrouvaient pas tellement. On était obligé, effectivement, d'avoir tous les sous-domaines.

Mme Vinter.- Oui, ce n'est pas faux. De ce que j'ai regardé, il y a ce que vous appelez « la signalisation cellulaire et moléculaire ». Il y a un peu de neurophysiologie ou de neuro de base qui, effectivement, n'entre pas trop mais bon...

M. Pellenard.- Non mais avec « Sciences biologiques » dans l'item 1, cela me paraît, au final, le meilleur compromis.

M. Thomas.- Juste pour répondre, Annie, puisque tu as fait référence, effectivement, à la position de l'UFR, je trouve qu'il y a un paradoxe dans la démarche qui nous est commandée par le HCERES. C'est un peu la discussion que l'on a eue lors du dernier CA où le HCERES nous propose de définir des champs de formation qui, dans son esprit, me semble-t-il, sont des champs qui débordent les disciplines habituelles et donc qui encouragent à l'interdisciplinarité.

Or, et c'est toute la difficulté, à mon avis, de l'exercice, c'est de trouver des mots-clés qui permettent de rendre compte du large champ de ce débordement. Or, si je reprends l'exemple du marché, le marché, ce n'est pas le Droit. Il y a un droit du marché. Le droit apprend du marché comme de l'économie, d'ailleurs. Mais réduire

l'ensemble des formations qui sont dispensées dans chacune des mentions de licence, dans chacune des mentions de master, au marché, est-ce que derrière et à terme il n'y a pas le risque d'amputer finalement notre propre champ de formation de tout ce qui ne pourrait pas entrer ultérieurement dans les champs de la gestion telle que nous les avons définis ?

Je pense qu'il y a cela aussi au fond. C'est-à-dire peut-on réduire l'ensemble des formations qui sont dispensées, pas seulement dans une UFR, mais l'ensemble d'une discipline abordée dans chacune des formations dispensées dans les différentes composantes de l'université, à des mots-clés spécifiques qui seraient peut-être instaurés pour mettre en avant tel ou tel point fort d'une formation et sans doute, en arrière-pensée, au détriment d'autres champs de formation qui passeraient au second plan par manque de cohérence avec le champ de formation proposé par l'université ? Je pense que derrière le conservatisme, en réalité, je crois qu'il y a des raisons fondamentales. Et des raisons, à mon avis, scientifiques au sens de disciplinaires. C'est un peu mon avis.

Mme Vinter.- Ce n'est pas le lieu ici d'échanger là-dessus. Je n'ai pas cette conception-là personnellement parce que le travail qu'on a fait, par exemple, avec le concept d' « Apprentissage », l'apprentissage, c'est à la fois quelque chose dans lequel beaucoup peuvent se reconnaître et c'est une manière de décrire des types de formation et c'est aussi un objet de recherche important dans notre université.

Ce travail-là, je pense que dans d'autres endroits, c'est celui qui aurait pu être tenté d'être fait. Quand j'ai dit « Marché », l'autre mot qui me venait à l'esprit était « Norme ». Mais peut-être que cela ne va pas. C'est peut-être « Loi ». Je n'en sais rien. Je ne suis pas juriste. Mais il y a probablement des mots-clés qui sont à la fois suffisamment extensifs pour pouvoir intégrer des formations de nature différente et, tu as raison, de disciplines différentes parce que c'est bien cela l'intérêt, et qui soient les points forts des activités de recherche. Sachant que l'offre de formation est construite de façon telle que la licence doit aller préparer du master jusqu'au doctorat. Donc on doit culminer sur nos points forts. C'est une logique de formation. Celle-ci doit être présente. Elle n'est pas la seule. Notre offre de formation n'a pas que cette finalité. Mais il faut aussi mettre cette finalité en évidence. C'étaient des équilibres comme cela.

En même temps, je pense que d'une certaine façon, cette démarche est nouvelle. On l'a plus ou moins bien comprise. On pourra faire mieux. J'espère qu'on fera mieux pour la nouvelle maquette. On verra bien que cela n'a pas une incidence fondamentale.

Le Président.- Ceci étant, Annie, on a déjà quand même progressé dans la démarche parce que sur le champ 1, on s'identifie sur des mots-clés qui sont très identifiants de notre université. Mettre explicitement « Environnement », quand on sait que l'uB est la troisième université européenne dans les sciences de l'environnement. On met le mot « Environnement ».

Le mot « Aliments » est quand même un identifiant très fort.

Afficher « Formations technologiques, Ingénierie, Management », c'est quand même un vrai choix politique qui identifie une filière technologique, qui identifie aussi l'offre qui va le mettre en lien avec le pôle Ingénierie - Management. Il y a quand même, par rapport aux anciens concepts, une petite évolution. Alors, on n'a peut-être pas été aussi loin qu'on pouvait aller parce que c'est vrai que c'est difficile mais on a progressé un petit peu quand même.

Louis.

M. de Mesnard.- D'autant plus que la partie évaluation est très fortement découplée de la partie accréditation maintenant. Ils le disent eux-mêmes. Elle est très fortement découplée. Donc ce que l'on fait sur l'évaluation est peut être d'une utilité un peu relative mais il faut le faire. Il faut donc présenter son truc. Après, derrière, ce que l'on présentera en accréditation, c'est encore une deuxième chose.

Mme Vinter.- Et les champs de formation pour la nouvelle offre, on en aura besoin dans cinq ans.

Le Président.- Tout à fait, parce qu'ils seront ceux du passé dans cinq ans.

Mme Vinter.- Ils ne vont pas être demandés avec l'accréditation. Ils vont être demandés avec l'évaluation de la prochaine offre, si tant est que l'AERES continue d'exister, si tant est qu'elle n'a pas changé ses normes...

Le Président.- Tout à fait. Je vous propose que l'on finalise ces trois mois de débats dans toutes nos instances avec six champs de formation qui sont, tu notes bien, Grégory :

- « Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques »,
- « Sciences et Techniques »,
- « Santé, Sport, Psychologie »,
- « Droit, Science politique, Economie »,
- « Sciences humaines, Lettres, Langues »,
- « Formations technologiques, Ingénierie, Management ».

M. Wegmann.- C'est cela.

Le Président.- Qui s'oppose à cette proposition ? Une opposition.

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

23 pour, 1 contre

Le Président.- On va maintenant pouvoir, nous, travailler à identifier des référents pour construire la stratégie sur chacun de ces six champs pour préparer le dossier d'autoévaluation. En fait, il faut aussi que pour chacun de ces champs, on puisse rédiger le cœur de la stratégie qui fera partie du dossier d'autoévaluation.

Louis.

M. de Mesnard.- Il ne faudra pas oublier non plus le positionnement dans le territoire qui est l'un des items importants dans l'évaluation qu'impose le HCERES. Non seulement le positionnement dans le champ de formation mais le positionnement dans le territoire. On va voir ce que cela veut dire.

Le Président.- Bien. Merci à tous ceux qui ont porté ce débat très riche depuis plusieurs mois. Merci à toi, Grégory, qui a coordonné tout cela. Merci à Annie aussi. Cela a été un gros travail de vous tous pour mener cette réflexion.

On continue sur le point Vie étudiante.

2. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 28 janvier 2015

M. Wegmann.- Oui, on continue sur des choses plus récurrentes. Le point suivant concerne le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'est tenue le 28 janvier dernier.

Julien Brault était venu présenter ce compte rendu en FSDIE.

La CFVU a adopté cette ventilation des crédits attribués aux associations telle que proposée par la commission FSDIE avec un avis favorable à l'unanimité.

Dans les dossiers, j'ai noté deux demandes qui n'ont pas obtenu satisfaction. Plusieurs commentaires ont été formulés pour les autres demandes, avec certaines précisions apportées aux membres de la CFVU avant de passer au vote.

Je suis à votre disposition pour des éclairages complémentaires.

Le Président.- Si les choses sont bien claires, on vote ce tableau de répartition du FSDIE.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Donc c'est validé.

Unanimité (21 pour)

M. Wegmann.- Et puis les travaux de la CP.

3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 26 janvier 2015

- Appel à projets « Equipements pédagogiques 2015 »

M. Wegmann.- Suite à la commission de la pédagogie du 26 janvier, je vous soumetts tout d'abord l'appel à projets « Equipements pédagogiques 2015 ». Vous connaissez. C'est quelque chose de récurrent qui vient tous les ans.

Vous noterez le montant pour cette année. Comme l'an passé, cet appel sera doté de 800 000 euros, à parité entre l'université de Bourgogne et la Région.

Pour postuler, les composantes auront à proposer des projets selon deux grandes rubriques, classiquement.

Les projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes, cette rubrique ayant consommé l'an passé 65 % de l'enveloppe puisque beaucoup de composantes utilisent ces crédits pour renouveler leurs équipements.

La rubrique 2, importante aussi, même si les volumes sont plus faibles, concerne les projets innovants, que ce soit pour les langues et l'international, l'innovation pédagogique, les projets inter-composantes, les projets pluriannuels, les projets des sites territoriaux. Les montants sont moins importants même si on encourage les porteurs de projets à aller sur cette rubrique.

Par rapport à l'année dernière, on a souhaité être plus précoce. C'est pour cela que l'on vous soumet cet appel dès aujourd'hui puisque si nous voulons que les composantes puissent consommer les crédits suffisamment tôt dans l'année et ne

soient pas en urgence à réaliser les investissements en fin d'année, il faut s'y prendre dès maintenant.

Pour indication, le calendrier de l'an passé avait abouti à un vote du CA le 3 juillet pour l'examen des demandes. Donc si, aujourd'hui, vous approuvez ce nouveau calendrier, nous proposerons aux composantes un retour au pôle Finances pour le 13 mars 2015. Cela nous permettrait un examen en CP le 21 avril, en CFVU le 13 mai, et en CA le 27 mai prochain au lieu du 3 juillet l'an passé. Cela permettrait de débloquer les crédits plus rapidement et de permettre aux composantes de réaliser les investissements avant la coupure estivale.

Sur ce calendrier et ces modalités de fonctionnement pour cette année, la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité également.

Si vous avez des questions là aussi sur cet appel.

Le Président.- Je vous propose qu'on valide ce calendrier.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Il est validé.

Unanimité (19 pour)

Diplôme d'université.

- Diplôme d'université

M. Wegmann.- Nous avons eu à examiner un diplôme d'université qui n'a pas beaucoup posé de problème. En fait, il s'agit d'un diplôme existant, le DU « Soins, accompagnement et maladie d'Alzheimer ».

Le projet de l'UFR Santé est de décliner, de délocaliser ce diplôme d'université à Fort-de-France à la demande de l'Association martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'âge d'or. C'est via une convention que cette délocalisation pourrait s'opérer.

Il faut savoir que cette association a déjà plusieurs DU d'universités pour des domaines très pointus en santé et que cela permet d'apporter une compétence supplémentaire sur ce territoire.

Dans les documents joints, vous avez eu la maquette du DU « Soins, accompagnement et maladie d'Alzheimer » et le projet de convention entre l'université de Bourgogne et l'association martiniquaise en question, qui réglera les conditions de cette délocalisation.

Que dire de plus ? Que cette formation s'adresse, bien sûr, à des professionnels et que les droits d'inscription sont fixés à 3 000 euros.

La CFVU a approuvé ce projet également à l'unanimité.

Le Président.- Je vous propose de l'adopter dans la foulée parce qu'il n'y a vraiment pas de difficulté sur ce dossier.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Il est validé.

Unanimité (21 pour)

Enfin, l'offre de formation avec un projet de l'ISAT.

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- Le dernier point concerne un projet porté par l'ISAT très intéressant. Il s'agit d'ouvrir une option « Infrastructures et réseaux de transports ». Vous savez qu'à l'ISAT, il y a deux parcours d'ingénieur en transports. Là, il s'agit dans un premier temps d'ajouter une option à la cinquième année pour traiter des questions liées plutôt aux infrastructures. L'ISAT ne s'intéresse pas seulement à ce qui roule, comme ils le disent, mais aussi à ce qui permet de faire rouler, les infrastructures.

Ce projet permettrait éventuellement, à terme, d'envisager un nouveau parcours complet au sein de l'ISAT. Ce positionnement est intéressant puisque c'est un domaine où finalement en France, il y a assez peu de formations. Assez peu d'écoles d'ingénieurs s'y intéressent. Il y a quelques masters. On va dire qu'une étude a montré l'intérêt que pourrait avoir, dans un premier temps, cette option. Les partenaires sont nombreux à soutenir ce projet.

Dans un premier temps, il s'agit donc d'approuver l'ouverture de cette option qui représenterait, au niveau de la cinquième année, un volume horaire d'un peu plus de 200 heures de formation, avec l'intervention de beaucoup de partenaires professionnels du type Keolis, APRR et autres.

Ce projet a reçu un accueil favorable, avec un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. En CP aussi, le projet avait été trouvé très intéressant et bien apprécié. Les échanges avaient été très intéressants sur ce projet.

Le Président.- Là, on a un point de discussion important à avoir. C'est une vraie question de choix, une vraie question de politique universitaire et, plus largement, de politique territoriale parce que ce projet est éminemment intéressant et structurant. Il est probablement essentiel pour l'ISAT en termes de différenciation pédagogique et de recherche, notamment sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, où l'ISAT a besoin d'avoir une identité et des éléments de différenciation très forts, notamment vis-à-vis de l'UTBM.

Ce projet d'option en cinquième année, « Infrastructures et réseaux de transports », peut lui permettre d'accéder à cette différenciation, à cette identité, et de se renforcer dans un contexte qui est terriblement concurrentiel, dans un contexte où l'ISAT est comparativement de taille plus modeste que l'UTBM, et dans un contexte où il y a des enjeux importants pour renforcer l'identité et la visibilité des sciences de l'ingénieur, de l'ingénierie globalement en Bourgogne.

Ce projet présente également un intérêt majeur qui est de renforcer l'ISAT et donc de renforcer la Nièvre et donc de renforcer toute la partie ouest de la Bourgogne et de l'implantation, et donc, de fait, du rôle social et économique de l'université sur l'ensemble de son territoire.

Il y a donc un enjeu à tout point de vue qui est important. Le projet est vraiment remarquablement construit par l'équipe de l'ISAT.

Luis Le-Moyne est venu nous le présenter en bureau.

Cela fait six mois que je suis, avec Frédéric Debeaufort notamment, la construction de ce projet mais il y a un coût. Et donc je voulais absolument réserver au conseil d'administration le débat sur le coût parce qu'il est évident que les moyens que l'on va mettre sur ce projet sont des moyens qu'on ne mettra pas sur d'autres. Mais l'enjeu est absolument essentiel. Il est territorial. Il est sur l'ingénierie.

J'ai donc dit à Luis Le-Moyne que j'étais prêt à suivre sur ce projet qui me paraît essentiel compte tenu des enjeux et des qualités du projet. Que l'on ne mettra

pas de poste, pour l'instant, sur ce projet parce qu'on n'a pas les moyens. Là-dessus, c'est d'accord. On peut commencer sans poste nouveau.

Par contre, il y a un financement. Il y a un besoin en crédits de fonctionnement. Ce besoin en fonctionnement est de 150 000 euros en année pleine et donc au titre du budget 2015, le besoin est de 75 000 euros.

Là encore, comme on l'avait fait pour la licence Education-Formation, j'ai dissocié l'avis d'opportunité pédagogique qui est donné par la CP et la CFVU, qui a été un avis unanimement favorable.

Mon avis personnel est qu'il faut y aller et qu'on fasse ce choix mais, bien entendu, il y a une décision de nature financière à prendre, c'est-à-dire que les 75 000 euros que l'on va mettre sur ce projet, évidemment, on ne les mettra pas ailleurs dans une période où les contraintes financières sont fortes.

Je vous livre vraiment en toute transparence les paramètres de l'équation.

On aurait pu soumettre au vote sans vous dire toutes ces choses-là. Je pense que l'on est dans notre responsabilité d'administrateur mais aussi dans notre responsabilité, encore une fois, vis-à-vis du développement territorial de l'université, vis-à-vis de Nevers, et vis-à-vis du développement et de l'image de l'ingénierie en Bourgogne, qui est quelque chose de très important, dans un contexte où, en toute lucidité, le rapprochement de Bourgogne Franche-Comté est important mais crée des concurrences. Il faut qu'on en ait tous conscience.

Je sou mets ces paramètres de l'équation à vos questions et à notre discussion.

Personne ne souhaite intervenir ? Laurent Brachais.

M. Brachais. - En fait, je voudrais intervenir. C'est un beau projet. Cela ne fait aucun doute. Tout le monde le sait, je suis à l'ESIREM. On avait émis, il y a quelque temps, le souhait d'ouvrir une formation complémentaire, ce qui n'a pas été possible. Je voudrais donc un petit peu savoir comment les choix sont tranchés, pour quelle raison cela est possible pour l'un et ne l'est pas pour l'autre.

Le Président. - OK, Laurent. Je pense qu'on pourra trouver des convergences. Le projet de l'ISAT a incontestablement une dimension territoriale et d'aménagement du territoire sur le territoire bourguignon. C'est un élément majeur qui, de fait, consubstantiellement à la localisation de l'ESIREM, n'était pas dans le projet ESIREM.

Il y avait un deuxième point faible dans le dossier ESIREM qui était l'absence de visibilité claire sur l'adossé recherche du projet.

Troisièmement, il y avait, me semble-t-il, des demandes de postes d'emploi qui étaient faites, ce qui n'est pas le cas ici. Ici, j'ai vraiment dealé avec Luis Le-Moyne. Je pense qu'il faut que l'on avance. En même temps, je sais très bien que l'on n'aura pas de poste à mettre. Il est donc OK pour que l'on avance sans mettre des postes.

Ces éléments sont importants.

Vraiment, il y a cette nécessité de renforcer l'ISAT dans un contexte de grande concurrence territoriale. Ne pas renforcer l'ISAT, c'est risquer de voir l'ISAT s'effriter petit à petit. Encore que l'école me semble avoir maintenant atteint un palier de masse critique qui est bon mais quand même c'est prendre ce risque. Et prendre ce risque, c'est voir s'effondrer l'ensemble de l'enseignement. Parce qu'il faut être clair. Le moteur de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Nevers, le noyau dur, c'est bien l'ISAT. Je sais bien qu'il y a l'ESPE. Je sais bien qu'il y a l'UFR Droit

mais quand même, l'élément fort et rayonnant, avec une visibilité nationale, c'est l'ISAT.

On est vraiment, là, devant un choix de responsabilité sociale et territoriale de l'université. Avec un labo de recherche, un adossement recherche qui est clair, ce qui n'était pas le cas dans le projet ESIREM et avec l'accord pour qu'il n'y ait pas de création d'emplois, ce qui n'était pas le cas dans le dossier ESIREM.

Voilà un certain nombre de raisons qui font qu'à un moment donné, on doit faire des arbitrages. Je pense que notre responsabilité vis-à-vis de Nevers et de la Nièvre est absolument essentielle, tout particulièrement à un moment où, nous tournant vers la COMUE forcément et vers la Franche-Comté, il y a une crainte très forte des sites territoriaux de l'université de Bourgogne qu'on s'en désengage. Il est donc tout particulièrement important en ce moment qu'on puisse, vis-à-vis des sites territoriaux, mener une politique claire dans les limites de moyens qui sont les nôtres.

Voilà les éléments.

Ceci étant, je vais vous expliquer la vision prospective que l'on peut avoir parce que je pense que l'ESIREM peut, au bout du compte, s'y retrouver. Vous savez qu'on a eu l'agrément pour ouvrir un département Génie civil à Auxerre. Donc à Auxerre, on va mettre en place un premier cycle, donc cycle de technicien, dans le domaine du génie civil. Il se trouve que la thématique Infrastructures routières est une thématique qui se nourrit à la fois de génie civil et de la compétence automobile. On doit donc pouvoir réaliser une convergence entre génie civil à Auxerre et automobile à l'ISAT pour construire Infrastructures routières. D'accord ?

Il se trouve qu'à Auxerre, il y a également l'ITII. On réfléchit à la façon dont l'ITII pourrait se rapprocher de l'ESIREM. Si on fait cela, on peut renforcer l'ESIREM et rapprocher aussi l'ESIREM de ces problématiques de génie civil et de développement durable. Tu vois ?

Ce qui fait que l'on pourrait très bien imaginer avec une grande cohérence une mise en réseau, à terme, de Nevers sur Infrastructures routières, Auxerre Génie civil avec l'ITII qui viendrait aussi s'appuyer sur l'ESIREM. Dans ce cas-là, on construit quelque chose qui peut être cohérent.

Frédéric Debeaufort a commencé de travailler à ce dossier. Cela nécessite, bien sûr, de réfléchir à l'adossement de l'ITII. Donc il y a des choses qui sont en cours de discussion, dans des phases préliminaires de discussion, mais qui pourraient permettre de renforcer, au bout du compte, l'ensemble de nos sites et de nos deux écoles. Tu vois, c'est un petit peu le champ de réflexion sur lequel nous sommes.

D'autres questions ? Pierre.

M. Pellenard.- J'avais une question sur le nombre d'étudiants que cela concernait.

Le Président.- Sais-tu cela, Grégory ? Je crois que c'est une cinquantaine...

M. Wegmann.- Au démarrage...

M. Pellenard.- Il est mentionné de 120 à 150 étudiants mais c'est pour...

M. Wegmann.- Oui mais au démarrage, c'est plus modeste. Sur une option de cinquième année, c'est de 20 à 30 étudiants qui vont choisir cette option, avec une incertitude. Après, lorsqu'on évolue en département, bien sûr, chaque année, tu

auras un volume d'étudiants et donc, sur cinq ans, cela peut faire 120 étudiants en régime de croisière. En tout cas, pour le tout démarrage sur la cinquième année, je crois qu'on était sur une petite promotion, en fait, un groupe d'étudiants qui allait choisir cette...

M. Pellenard.- Donc s'il y a une montée en puissance dans les années à venir, cela veut dire qu'il y aura aussi une demande financière supérieure.

M. Wegmann.- Aucune idée.

Le Président.- Ecoute, pour l'instant, on est parti sur deux ou trois ans, pas de poste et 150 000 euros par an en année pleine. Si cela devient, un jour, un troisième département... Parce qu'ils ont deux départements, je crois, actuellement à l'ISAT, un département Energétique et un département Acoustique.

M. Wegmann.- Voilà, avec 150 étudiants qui se répartissent sur deux départements. Si on ajoute un département, cela donne une idée de ce que cela peut représenter. Cela peut monter à 200 étudiants par an au global. C'est ça la vision, en fait, d'un département supplémentaire. Donc trois départements à terme et une montée en puissance vers un global de 1 000 étudiants. C'est un peu l'idée *in fine*, si le projet fonctionne bien, d'arriver à une masse critique de 1 000 étudiants, ce qui en ferait une école du niveau des écoles d'ingénieurs qu'on peut trouver.

M. Pellenard.- Ce n'est pas vraiment le maintien d'une option. C'est vraiment la création d'un troisième département.

Le Président et M. Wegmann.- Pour l'instant, c'est une option.

Le Président.- Mais si cela fonctionne bien, d'ici quatre ou cinq ans, cela pourrait préfigurer un nouveau département. Mais pour l'instant, c'est commencer prudemment avec une option pour vérifier que cela fonctionne. Cela doit fonctionner logiquement. Je crois qu'il n'y a pas d'école en France qui assure cette thématique.

M. Wegmann.- Il n'y a que l'Ecole des Mines.

Le Président.- Donc pour l'instant, c'est une option et, si cela fonctionne bien, cela pourrait évoluer vers un nouveau département.

M. Pellenard.- J'avais une deuxième question. Je vois que dans le deuxième semestre de la cinquième année, cela va concerner aussi l'option, il y a la présence d'un stage. Les stages ont l'obligation d'être rémunérés quand ils dépassent deux mois. Cela va donc s'appliquer là aussi. Qui prendra en charge ces rémunérations de stage ? ...

Le Président.- Ce sont les industriels.

M. Pellenard.- ...L'ISAT est-il capable de prendre en charge tous ces...

M. Wegmann.- Ce sont les entreprises.

M. Pellenard.- C'est l'entreprise qui le prendrait en charge ?

Le Président.- Oui.

M. Wegmann.- Oui. Dans ce système, ce n'est pas des stages labos, etc. Ce sont des stages entreprises, en fait. Donc chez APRR, chez les équipements, chez les grandes entreprises qui travaillent dans les domaines de l'infrastructure.

M. Pellenard.- Non, je voulais juste m'assurer qu'il n'y avait pas d'autre chose de caché quelque part... Enfin, « caché » au sens des financements après.

Le Président.- Non. C'est déjà pas mal. 150 000 euros, c'est déjà pas mal. Parce que cela veut dire concrètement que ce n'est pas budgété pour cette année. Vous savez que l'on avait 0,4 % de budget de marge. On doit avoir 650 000 ou 700 000 euros de crédits non budgétés. C'est là-dessus qu'on va le prendre. Donc c'est sur les petites marges qu'on va le prendre.

Je vous dis tout cela parce qu'il faut vraiment que l'on mesure les conséquences des décisions. En même temps, je souhaite qu'on le fasse. Je pense qu'il est important qu'on le fasse parce que si on prend la décision, là, l'ISAT peut ouvrir cette nouvelle option à la rentrée prochaine et se positionner très rapidement sur ce secteur pour lequel, pour l'instant, il sera en position de leader. C'est la raison pour laquelle je veux qu'on aille vite et pas qu'on attende une année de plus. Une année de plus peut permettre à d'autres de se positionner sur ce secteur.

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ? Bien.

Y a-t-il des oppositions à la création de cette option, en tout cas à la création, mais qui a été validée par la CFVU, et à l'ouverture de crédits à hauteur de 75 000 euros pour l'année 2015 et 150 000 euros en année pleine, ensuite, pour l'ouverture de cette option ? Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien.

Unanimité (21 pour)

Merci infiniment de nous suivre. Là, on est vraiment au cœur de notre responsabilité de politique universitaire, je pense, et territoriale sur ce type de dossier.

Merci beaucoup.

A-t-on fini, Grégory ? On a terminé. Comme on avait vu le point relatif aux dénominations de salles, je crois qu'on a terminé ce conseil d'administration.

Merci beaucoup à tous et bonne soirée.

~*~*~*~*~*~*

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 47)

Le Président

Alain BONNIN